2025 RAPPORT ANNUEL

RENFORCER LA STABILITÉ ET DÉFINIR LA VOIE À SUIVRE

Novembre 2026

encorpre RECYCLE

TABLE DES MATIÈRES

TERMINOLOGIE 1

RÉSUMÉ 3

GOUVERNANCE 11

PORTÉE DU PROGRAMME 12

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RBV 15

DONNÉES SUR LA RÉCUPÉRATION DES RBV 18

IMPACT ENVIRONNEMENTAL 20

COMMUNICATIONS 29

ANNEXE A : PROPRIÉTAIRES DE MARQUE 36

ANNEXE B : CENTRES DE REMBOURSEMENT 39

ANNEXE C : FOURNISSEURS DE SERVICES CONTRACTUELS 41

ANNEXE D : MARCHÉS FINAUX 42

ANNEXE E : LISTE DE TRI DES MATÉRIAUX 43

ANNEXE F : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 44

TERMINOLOGIE

ANBL	Alcool NB Liquor
PGRB (ou « **Programme** »)	Programme de gestion des récipients à boisson
RCRCB	Réseau canadien de recyclage des contenants de boissons
propriétaires de marque	Fabricants, distributeurs ou détaillants de produits de boisson, propriétaires/licenciés d'une marque de commerce déposée et toute autre entité devant être immatriculée auprès de Recycle NB en tant que propriétaire de marque aux termes du *Règlement sur les matières désignées* (*Loi sur l'assainissement de l'environnement*) 2008-54. Ces propriétaires de marque peuvent désigner Encorp comme leur mandataire/ORP dans le cadre du PGRB à REP du Nouveau-Brunswick.
FRR	frais de recyclage des récipients
consigne	Montant remboursable facturé en supplément au prix d'une boisson au point d'achat (vente au détail), pour inciter les consommateurs à retourner le récipient vide dans un centre désigné (« centre de remboursement ») afin qu'il y soit recyclé. Le *Règlement sur les matières désignées* exige que les détaillants perçoivent auprès des consommateurs, au moment de la vente, une consigne d'un montant précisé dans le Plan d'écologisation des récipients à boisson, et que le remboursement accordé pour un récipient à boisson vide corresponde au montant de la consigne initialement perçue.
récipients à boisson consignés	Récipients scellés pour boissons prêtes à boire de 5 L ou moins assujettis à une consigne au Nouveau-Brunswick. Il est à noter que la définition officielle de « boisson » dans le *Règlement sur les matières désignées* exclut les boissons suivantes : *lait, substituts de produits laitiers à base de plantes qui sont enrichis et constituent une source de protéines, cidre de pomme non transformé, boissons concentrées, préparations pour nourrissons, substituts de repas et préparations pour régime liquide.*
Encorp	Encorp Atlantic/Encorp Atlantique, éco-organisme sans but lucratif créé en 2023 à la suite des modifications apportées au Règlement sur les matières désignées.
REP	responsabilité élargie des producteurs

TERMINOLOGIE

IRC	indicateurs de rendement clés
N.-B.	Nouveau-Brunswick
OSBL	organisme sans but lucratif
PDV	point de vente
ORP	organisme de responsabilité des producteurs (éco-organisme)
AQ/CQ	assurance de la qualité/contrôle de la qualité
CR	centre de remboursement
Règlement	*Règlement sur les matières désignées* pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, texte de loi qui régit le PGRB à REP et tous les autres programmes de REP au Nouveau-Brunswick.
RNB	Recycle NB
CSR	commission de services régionaux
RBV	récipient à boisson vide (chaque fois que mentionnés dans le présent document, tous les RBV sont considérés comme consignés).

RÉSUMÉ



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2025 a été une année de transition réfléchie et de positionnement à long terme pour Encorp Atlantic/Encorp Atlantique (ci-après « Encorp »). Alors que l'organisation continuait de renforcer son rôle en tant qu'éco-organisme du Nouveau-Brunswick (N.-B.) pour les récipients à boisson, nous nous sommes également employés à mettre en place les fondements stratégiques qui permettront d'assurer un rendement opérationnel, environnemental et organisationnel soutenu au cours des prochaines années.

Cette année a marqué une étape importante sur le plan du leadership, avec la nomination de Gilles Doucette au poste de président-directeur général, suivant le départ à la retraite du chef de la direction de longue date, Pierre Landry. Au nom du conseil d'administration, je tiens à exprimer à Pierre notre sincère gratitude pour son dévouement et son service au fil des ans, et je suis heureux d'accueillir Gilles dans ses nouvelles fonctions. Son expérience, son leadership constant et son approche collaborative permettent déjà à l'organisation de progresser et de croître de façon continue.

Une des réalisations clés de l'année 2025 a été la présentation du Plan d'écologisation 2026-2030 pour le Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB) du N.-B., à la suite des mises à jour apportées par le gouvernement provincial au *Règlement sur les matières désignées* aux fins d'harmonisation entre tous les éco-organismes de la province. Le plan a subséquemment été approuvé par Recycle NB (RNB). Je tiens à remercier RNB pour ses conseils tout au long de ce processus et pour son soutien continu visant à faire en sorte que le Programme demeure aligné sur les priorités provinciales en matière de durabilité.

Parallèlement, les dirigeants d'Encorp ont entrepris un travail important pour renforcer les orientations stratégiques à long terme de l'organisation. L'élaboration d'une feuille de route stratégique 2025-2028 reflète une planification réfléchie et une clarté renouvelée quant aux objectifs poursuivis. La vision, la mission et les valeurs de l'organisation ont été peaufinées pour mieux s'harmoniser avec l'évolution des priorités et des attentes des intervenants. Nos valeurs actualisées – durabilité, responsabilité, collaboration, innovation et intégrité – permettront d'ancrer la prise de décision et le développement organisationnel à l'avenir.

La feuille de route présente également trois indicateurs de rendement clés – la performance environnementale, l'expérience consommateur et la maturité organisationnelle – qui aideront à mesurer les progrès, à orienter les investissements et à assurer la transparence dans la déclaration des résultats.

Alors qu'Encorp demeure fermement déterminé à offrir l'excellence au N.-B., cette année lui a également apporté une reconnaissance au-delà des frontières provinciales; en 2025, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) l'a en effet choisi comme éco-organisme pour gérer son programme d'écologisation des récipients à boisson à compter du 1er avril 2026. Encorp a donc élaboré un plan d'écologisation, soumis au ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Action pour le climat, qui a été approuvé en septembre 2025. Bien que ce travail ne relève pas du mandat du N.-B., le conseil d'administration voit en cette décision un témoignage du solide leadership d'Encorp, de son intégrité opérationnelle et de ses résultats avérés depuis sa désignation en tant qu'éco-organisme pour le N.-B., en 2024.

Comme toujours, les progrès réalisés dans la dernière année n'auraient été possibles sans le dévouement et le soutien de nos partenaires. Je tiens à remercier les exploitants de centres de remboursement (CR), les propriétaires de marque de boissons, les détaillants, les fournisseurs de services, RNB et les gouvernements du N.-B. et de l'Î.-P.-É. Votre collaboration et votre engagement sont essentiels au succès continu des programmes de recyclage des récipients à boisson.

Enfin, je tiens à saluer l'exceptionnelle équipe d'Encorp, dont le professionnalisme, l'adaptabilité et l'engagement à l'égard de notre mission continuent de porter nos réalisations et de renforcer la confiance du public vis-à-vis du système.

Encorp est bien positionné pour l'avenir, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel et collaboratif. Pour 2026 et pour les années à venir, nous continuerons de nous consacrer en priorité à l'élaboration de programmes solides, adaptés et respectueux de l'environnement qui profitent à tous les Néo-Brunswickois ainsi qu'aux Insulaires.

Neil Antymis
Président du conseil d'administration d'Encorp Atlantique

RÉSUMÉ



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2025 a été une année de transition et d'élan significatifs pour Encorp. Nous avons honoré l'héritage de solide leadership établi au fil des ans tout en entrant avec confiance dans un nouveau chapitre défini par la collaboration, la confiance et le partage des responsabilités avec les intervenants qui assurent la réussite de nos programmes.

En mars, j'ai eu le privilège de succéder à Pierre Landry, notre chef de la direction de longue date, en tant que président-directeur général. Cette transition réfléchie s'est déroulée tout en douceur, reflétant la force de notre organisation et le dévouement de notre équipe. Tout au long de l'année, nous avons également accueilli plusieurs professionnels chevronnés dont l'expertise contribue à positionner Encorp pour le futur. Un nouveau leadership dans les domaines des finances, des opérations, du marketing et des communications et un soutien accru des cadres supérieurs ont renforcé notre capacité à écouter, à réagir et à apporter de la valeur à l'ensemble de notre réseau d'intervenants. Ensemble, nous bâtissons une organisation résiliente, adaptable et profondément engagée dans l'amélioration continue.

Un thème central a guidé nos progrès cette année : l'importance de la communication et de l'établissement de relations. Des programmes solides exigent transparence, réactivité et respect mutuel. En 2025, nous avons renouvelé l'attention portée à l'écoute des intervenants, au renforcement du dialogue et à la mise en œuvre minutieuse du changement, avec clarté.

Cette approche s'imposait étant donné la mise à jour par le gouvernement provincial du *Règlement sur les matières désignées* du N.-B. Dans ce contexte, Encorp a présenté un plan d'écologisation quinquennal révisé pour le Programme à REP du N.-B. (plan qui couvrait les années 2026-2030), subséquemment approuvé par RNB. Nous avons également entretenu une communication soutenue avec les membres de l'industrie des boissons, appuyant ainsi la transition des « propriétaires de marque » aux « producteurs » en vertu du Règlement révisé. Ces mises à jour représentent plus qu'un simple alignement réglementaire : elles reflètent nos valeurs de responsabilité et d'intégrité, garantissant que le changement soit géré de façon responsable, en partenariat avec ceux que nous servons.

Parallèlement, nous avons profité de cette période de transition pour nous livrer à une réflexion interne. Notre équipe de direction a élaboré une nouvelle feuille de route stratégique 2025-2028, approuvée par notre conseil d'administration, qui réaffirme notre vision d'un avenir où tous les récipients à boisson seraient récupérés de manière responsable afin de protéger l'environnement. Cette feuille de route énonce notre mission – maximiser la récupération des récipients à boisson, dans une perspective d'efficacité, de rentabilité et de respect de l'environnement – et ancre nos travaux dans des valeurs qui définissent qui nous sommes : la durabilité dans la façon dont nous gérons les ressources et soutenons les communautés; la responsabilité dans notre engagement envers l'excellence, l'amélioration continue et l'imputabilité; la collaboration dans notre approche de résolution de problèmes et de partenariat; l'innovation dans la conception de systèmes et de services qui suivent le rythme d'un secteur en évolution; et l'intégrité dans chaque décision que nous prenons.

Alors que se profile l'année 2026 et que nous préparons notre expansion à l'Î.-P.-É. avec le lancement de la REP, je suis convaincu que cette assise renforcée nous positionne pour un succès durable. Notre feuille de route est plus qu'un plan; c'est un engagement à l'égard d'une croissance continue et envers les personnes et les partenaires qui rendent notre progrès possible.

Merci à nos employés, à nos propriétaires de marque, à nos exploitants de CR, à nos fournisseurs de services, à nos partenaires gouvernementaux et à nos intervenants communautaires pour leur collaboration et leur confiance. Nous jouons tous un rôle dans la réussite d'Encorp, et je me réjouis de poursuivre ce travail avec vous.

Gilles Doucette
Président-directeur général d'Encorp Atlantique

RÉSUMÉ

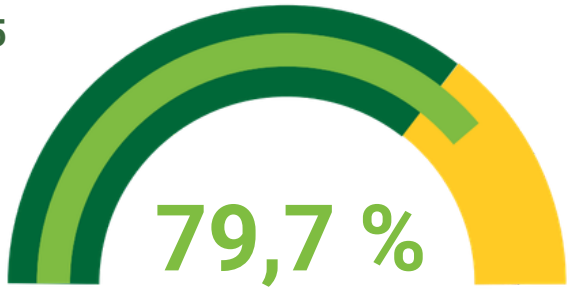
45(1) Au plus tard le 31 mai de chaque année, le producteur présente à la commission d'intendance un rapport annuel portant sur l'efficacité de son plan d'écologisation durant l'année civile précédente, lequel rapport renferme les éléments suivants :

(h) une évaluation de l'efficacité du plan d'écologisation par rapport aux mesures de rendement et cibles approuvées ou imposées par la commission d'intendance.

APERÇU DU RENDEMENT DE 2025

TAUX DE RÉCUPÉRATION TOTAL DES RBV EN 2025

Pourcentage de RBV récupérés par unité (ventes par rapport aux RBV recueillis)



Cible établie dans le Plan d'écologisation : 73 %

	Aluminium	PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide	PET (boissons alcoolisées)	Verre non réutilisable	Verre réutilisable	Cartons	Acier	Autres plastiques/ pochettes
Taux de récupération 2025 (par unités)	**85,1 %**	**74,4 %**	**64,3 %**	**99,5 %**	**83,0 %**	**41,6 %**	**68,0 %**	**163,2 %**
Cible établie dans le Plan d'écologisation	**78 %**	**70 %**	**64 %**	**82 %**	**85 %**	**33 %**	**54 %**	**35 %**

	Emballages (boîtes) pour les récipients en verre réutilisable
Taux de récupération 2025 (par unités)	**83,0 %**
Cible établie dans le Plan d'écologisation	**75 %**

En 2025, Encorp a affiché un excellent rendement par rapport aux cibles établies dans son plan d'écologisation approuvé quant au taux de récupération. Le taux de récupération global dans le cadre du Programme a atteint 79,7 %, dépassant ainsi l'objectif de 73 % fixé dans le plan.

Encorp a non seulement dépassé son taux de récupération cible global, mais aussi la plupart des cibles de récupération propres aux différents matériaux, à l'exception des bouteilles de bière en verre réutilisable. Cet écart s'explique en partie par les limites des données disponibles; les données de collecte en bordure de la route aux fins de recyclage n'établissent pas de distinction entre le verre réutilisable et le verre non réutilisable, toutes les quantités étant consignées en tant que verre non réutilisable. De ce fait, le nombre réel de bouteilles en verre réutilisable récupérées est probablement plus élevé que celui déclaré, et la quantité de verre non réutilisable récupérée, légèrement moindre, compensant en partie l'écart. Encorp a également relevé de possibles erreurs de tri entre les deux types de verre qui contribuent davantage à l'écart; elle s'emploie activement à résoudre ces problèmes.

RÉSUMÉ

Le taux de récupération déclaré pour les autres types de plastique est aussi nettement supérieur à 100 %. Encorp a relevé une erreur présumée dans les données sur les ventes, en vertu de laquelle certains récipients à boisson auraient été catégorisés à tort comme PET (boissons non alcoolisées) plutôt que comme autres plastiques. Le cas échéant – bien que l'erreur n'ait pas été confirmée –, Encorp estime que le taux de récupération d'autres plastiques aurait été de 96,4 %, et le taux de récupération du PET, de 74,9 %. Ce problème ne devrait pas avoir d'incidence sur les périodes de déclaration futures.

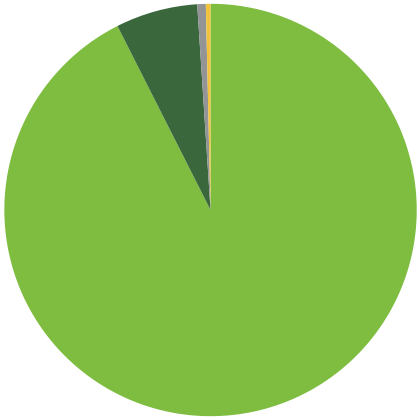
Malgré ces limites, le dépassement de la cible globale de récupération met en évidence la résilience et l'efficacité du Programme. Ce rendement est le fruit d'une solide collaboration avec les fournisseurs de services, d'efforts de sensibilisation du public et de marketing couronnés de succès et d'opérations stables dans l'ensemble du réseau de CR. Ensemble, ces efforts montrent la force du Programme à REP et sa capacité à répondre aux attentes réglementaires. Alors qu'Encorp continue de faire fond sur cette base solide, nous demeurons confiants dans l'efficacité continue du Programme et dans sa capacité d'atteindre ses objectifs futurs.

POIDS TOTAL DES MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS EN 2025

Poids total de tous les matériaux récupérés (RBV + emballages pour bouteilles de bière en verre réutilisable)

19 261 710 kg





SORT DES MATÉRIAUX RECUEILLIS POUR 2025

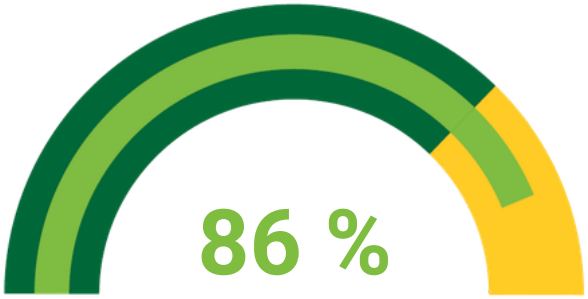
Répartition en pourcentage du sort des RBV récupérés en 2025, selon le poids

En 2025, Encorp a récupéré un total de 19 261 710 kg de matériaux de RBV par l'entremise de son réseau provincial de collecte. L'essentiel de ces matériaux — 19 163 807 kg, soit 98,9 % de toutes les matières récupérées — a été envoyé aux marchés finaux aux fins de recyclage et de réutilisation. Ces résultats témoignent de l'efficacité continue du Programme à détourner de précieux matériaux des sites d'enfouissement et à soutenir une économie circulaire au N.-B.

Étant donné les options de marchés finaux limitées pour certains types de matériaux, une petite partie des matériaux récupérés — 70 717 kg ou 0,4 % — a été acheminée à la valorisation énergétique. Encorp continue de surveiller les conditions du marché et de chercher de solutions de recyclage et des filières plus durables pour ces matériaux. À mesure que de nouveaux marchés se développent, le Programme demeure déterminé à maximiser la valeur des matériaux et à réduire davantage la dépendance à l'égard de la récupération d'énergie.

CONNAISSANCE DES CONSOMMATEURS DU PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON

Connaissance de la consigne exigée sur les produits de boisson et de la possibilité d'obtenir le remboursement de cette consigne lors du retour du récipient vide à un CR aux fins de recyclage.



Cible établie dans le Plan d'écologisation : 78 %

La sensibilisation des consommateurs constitue un facteur clé pour accroître la récupération de RBV dans l'ensemble de la province. Avant le lancement du nouveau programme à REP, 75 % des consommateurs connaissaient le PGRB. Suivant l'introduction du remboursement intégral de la consigne, ce taux est passé à 88 % en 2024 et s'est stabilisé à 86 % en 2025 après l'augmentation initiale, soit bien au-dessus de la cible du Plan d'écologisation. Ce haut degré de sensibilisation en 2025 met en lumière les initiatives d'Encorp en matière d'éducation et de sensibilisation des consommateurs, y compris quatre grandes campagnes publicitaires et promotions pour les programmes *Héros du recyclage*. Collectivement, ces efforts ont généré environ 17 millions d'impressions dans les médias numériques et traditionnels, ainsi que plus de 66 000 visites sur le site Web et plus de 744 000 interactions avec les médias sociaux et autres contenus numériques.



Toute l'année durant, le réseau de CR du N.-B. est demeuré solide et fiable. L'accès global des consommateurs s'est par ailleurs amélioré en 2025, grâce à la transition d'un CR satellite, le *Hampton Recycling Centre*, en une installation à service complet. Le centre est désormais mieux positionné pour répondre aux besoins des résidents de la région de Hampton.

Grâce à cet ajout, le réseau de collecte d'Encorp est passé de 67 CR à service complet en 2024 à 68 en 2025. La solidité continue du réseau de collecte a joué un rôle important dans le soutien du rendement en matière de récupération et le maintien de points d'accès pratiques pour les consommateurs de toute la province.

RÉSUMÉ



SUBVENTIONS POUR LE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE HÉROS DU RECYCLAGE

40 subventions accordées | 31 écoles + 9 groupes communautaires/OSBL

En 2025, Encorp a de nouveau élargi son programme de *Subventions pour le nettoyage communautaire Héros du recyclage*, par l'octroi de 40 subventions, comparativement à 30 en 2024. Cette croissance a renforcé l'engagement communautaire dans toute la province et contribué à promouvoir la lutte contre l'abandon de détritus tout en encourageant l'adoption d'habitudes de recyclage positives chez les jeunes.

PARRAINAGE D'ÉVÉNEMENTS HÉROS DU RECYCLAGE

7 CR se sont vus dotés de ressources pour le recyclage lors d'événements

En 2025, Encorp a renforcé ses *Parrainages d'événements communautaires Héros du recyclage*, délaissant la distribution de fournitures aux organisateurs d'événements à titre individuel pour doter plutôt des CR de toute la province de ressources dédiées au recyclage lors d'événements. Grâce à cette transition, il est désormais plus facile aux communautés du N.-B. de se procurer des fournitures de recyclage pour les événements locaux, et l'accès au recyclage des RBV dans les espaces publics s'en trouve amélioré.





PROGRAMME HÉROS DU RECYCLAGE À L'ÉCOLE

100 écoles inscrites

En 2025, ce ne sont pas moins de 100 écoles du N.-B. qui ont pris part au programme *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp, leurs élèves profitant ainsi d'un accès amélioré à la collecte des RBV et à l'éducation sur le recyclage. Encorp s'est également associé au Projet Gaia pour élaborer *À fond dans la consigne*, un plan de cours conçu pour aider les éducateurs à inculquer aux élèves l'importance environnementale du recyclage des RBV. Ensemble, ces initiatives ont renforcé l'engagement d'Encorp à promouvoir des habitudes de recyclage tout au long de la vie chez les jeunes de la province.

RÉSUMÉ

CHRONOLOGIE DES ACTIVITÉS

PREMIER TRIMESTRE (DE JANVIER À MARS)

Suivant le départ à la retraite de son PDG, Encorp en nomme un nouveau.

Encorp lance de nouvelles publicités pour ses campagnes « *Pleine consigne : Recycler, ça rapporte* » et « *Le samedi, c'est le jour du recyclage au N.-B.* ».

Encorp lance la campagne publicitaire « *Appuyons nos héros du recyclage* ».

Encorp participe, avec le Réseau canadien de recyclage des contenants de boissons (RCRCB), à une campagne collaborative d'éducation des consommateurs sur le recyclage des récipients en plastique, en aluminium et en carton.

DEUXIÈME TRIMESTRE (D'AVRIL À JUIN)

Taux de FRR rajustés le 1er avril 2025.

Encorp soumet à RNB son *Plan d'écologisation 2026-2030 – Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick* avant la date limite du 30 juin 2025, comme elle y est tenue en vertu du Règlement 2024-37 mis à jour.

Encorp adresse des communications aux membres de l'industrie des boissons, entamant le processus de mise à jour des ententes et passant de « propriétaires de marque » à « producteurs » pour satisfaire aux exigences du Règlement 2024-37.

Encorp tient son assemblée générale annuelle à Moncton (N.-B.).

L'équipe de direction d'Encorp commence à élaborer la feuille de route stratégique 2025-2028.

Encorp remet des *Subventions pour le nettoyage communautaire Héros du recyclage* à 40 bénéficiaires (écoles/groupes communautaires).

En fin d'année scolaire, Encorp récompense les cinq écoles les plus performantes de son programme *Héros du recyclage à l'école*.

Encorp commence à donner aux CR des outils et des fournitures de collecte des RBV pour faciliter l'accès au recyclage des récipients à boisson lors d'événements communautaires au N.-B.

Encorp lance deux publicités vidéo « *Pleine consigne : Recycler, ça rapporte* » de 30 secondes sur les médias sociaux et la télévision connectée.

RÉSUMÉ

TROISIÈME TRIMESTRE (DE JUILLET À SEPTEMBRE)

Encorp publie son *Rapport annuel 2024 : Transition et première année de responsabilité élargie des producteurs*.

Début de la troisième année du programme *Héros du recyclage à l'école d'Encorp*.

Encorp présente à RNB son *Plan d'écologisation 2026-2030 – Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick* finalisé.

QUATRIÈME TRIMESTRE (D'OCTOBRE À DÉCEMBRE)

Le Projet Gaia lance le plan de cours *À fond dans la consigne*, élaboré en partenariat avec Encorp, pour offrir aux écoles du N.-B. une formation sur le recyclage des récipients à boisson. Encorp lance la vidéo éducative gratuite *Le voyage d'un récipient*.

Encorp annonce les taux de FFR applicables le 1er avril 2026.

Le conseil d'administration d'Encorp approuve la feuille de route stratégique 2025-2028, mettant à jour sa vision, sa mission et ses valeurs.

Le CR satellite de Hampton devient un CR à service complet, le *Hampton Recycling Centre*.

RNB approuve le *Plan d'écologisation 2026-2030 - Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick* d'Encorp.

Encorp soumet son *Plan de communication 2026* à RNB.

GOUVERNANCE

ASSOCIATIONS MEMBRES

Situé à Moncton (N.-B.), Encorp est un éco-organisme à but non lucratif, constitué en vertu des lois fédérales. Les organisations suivantes, à l'origine de sa formation, en sont les membres directeurs :

- BIÈRE CANADA;
- ASSOCIATION CANADIENNE DES BOISSONS;
- ALCOOL ARTISANAL NB;
- CONSEIL CANADIEN DU COMMERCE DE DÉTAIL;
- SPIRITUEUX CANADA; ET
- VIGNERONS CANADA.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2025, le conseil d'administration d'Encorp comprenait les personnes suivantes, nommées par ses associations constituantes.

Neil Antymis - *Président*
(Association canadienne des boissons)

Megan Boyle (à partir de décembre 2025)
(Association canadienne des boissons)

Emma Breen
(Bière Canada)

Cal Bricker
(Spiritueux Canada)

Lloyd Chambers (de janvier à mai 2025)
(Alcool artisanal NB)

Jim Cormier
(Conseil canadien du commerce de détail)

Isabelle Faucher (à partir de mai 2025)
(Association canadienne des boissons)

Caroline Henderson
(Vignerons Canada)

Jennifer Kerr (de janvier à mars 2025)
(Association canadienne des boissons)

Richard Linley (à partir de mars 2025)
(Association canadienne des boissons)

Gerald MacCallum (de janvier à décembre 2025)
(Association canadienne des boissons)

Doug Mander
(Bière Canada)

Marion Organ (de janvier à mai 2025)
(Association canadienne des boissons)

PORTÉE DU PROGRAMME

RESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS

La responsabilité des producteurs est un cadre réglementaire en vertu duquel la gestion du cycle de vie complet des produits incombe à leurs producteurs, y compris celle des déchets post-consommation. Au N.-B., les programmes de REP relèvaient du Règlement 2008-54 en 2025, RNB agissant à titre d'organisme gouvernemental indépendant qui assure une supervision et veille à la conformité aux exigences réglementaires.

Encorp est l'éco-organisme du Programme à REP depuis son lancement, le 1er avril 2024. Tout au long de 2025, l'organisation a continué de s'appuyer sur les travaux fondamentaux entrepris au cours de la première année du Programme, renforçant ses activités et aidant les propriétaires de marque à s'acquitter de leurs obligations réglementaires. Au cours de l'année, elle s'est employée à consolider ces premiers efforts tout en se préparant aux changements réglementaires prévus en 2026.

Une liste complète des propriétaires de marque de produits de boisson ayant fait appel à Encorp comme éco-organisme en 2025 pour gérer le recyclage de leurs récipients à boisson est fournie à l'annexe A.

PLAN D'ÉCOLOGISATION

Une grande partie de 2025 a été consacrée à la préparation d'un plan d'écologisation révisé afin de répondre aux exigences du Règlement 2024-37 modifié. Le nouveau *Plan d'écologisation 2026-2030 - Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick* a été finalisé le 15 septembre 2025 et peut être consulté sur le site Web de Recycle NB. Vous trouverez également un lien vers le plan sur le site Web d'Encorp.

Le présent rapport faisant état des activités de 2025, il rend compte du rendement d'Encorp par rapport aux indicateurs de rendement clés (IRC) énoncés dans son Plan d'écologisation précédent, en vigueur du 1er avril 2024 au 31 décembre 2025.

PRODUITS VISÉS

Le Règlement exige que toutes les boissons prêtes à boire vendues au N.-B. dans des récipients scellés de 5 L ou moins soient assujetties à une consigne, payable par le consommateur au point d'achat. Les récipients de produits qui ne correspondent pas à la définition de « boisson » en sont exemptés. Les consommateurs peuvent se faire rembourser le montant de la consigne en rapportant les récipients vides dans un état acceptable aux points de récupération de RBV désignés.

PORTÉE DU PROGRAMME

CONSIGNES ET FRR

MONTANT DES CONSIGNES

Les consignes en vigueur sur les récipients à boisson tout au long de 2025 sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE RÉCIPIENT*	CONSIGNE
Tous les types de récipients, sauf les récipients en verre non réutilisable de plus de 500 ml pour boissons alcoolisées	10 cents
Récipients en verre non réutilisable de plus de 500 ml pour boissons alcoolisées	20 cents
Verre réutilisable (bouteilles de bière)	10 cents

**S'applique à tous les récipients à boisson de 5 L et moins de produits correspondant à la définition de « boisson » du Règlement.*

TAUX DES FRAIS DE RECYCLAGE DES RÉCIPIENTS (FRR)

Les FRR couvrent les coûts nets estimés du recyclage des récipients à boisson après comptabilisation des consignes non remboursées et des revenus provenant des matériaux vendus. Encorp fixe chaque année le montant des FRR par type de matériau pour s'assurer que les coûts liés à l'administration, à la collecte, au transport et au recyclage sont couverts de façon efficiente, et que chaque flux de matériaux paie sa juste part. Les FRR en vigueur sur les récipients à boisson tout au long de 2025 sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE RÉCIPIENT*	FFR (du 1er avril 2024 au 31 mars 2025)	FFR (du 1er avril 2025 au 31 mars 2026)
Aluminium (boisson non alcoolisée)	1 cent	2 cents
Aluminium (boisson alcoolisée)	2 cents	2 cents
PET/PEHD (boisson non alcoolisée)	3 cents	4 cents
PET/PEHD (boisson alcoolisée)	1 cent	1 cent
Tous les autres plastiques	1 cent	1 cent
Verre non réutilisable	11 cents	10 cents
Verre réutilisable (bière)	0 cent	0 cent
Acier	8 cents	3 cents
Tous les cartons (contenants multicouches et boîtes à vin/viniers)	0 cent	0 cent

**S'applique à tous les récipients à boisson de 5 L et moins de produits correspondant à la définition de « boisson » du Règlement.*

PORTÉE DU PROGRAMME

Encorp facture directement les FRR aux propriétaires de marque. Si ces coûts sont recouvrés lors de la vente au détail, le Règlement exige qu'ils soient intégrés au prix de vente total des produits de boisson applicables que paiera le consommateur.

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RBV

45(1) Au plus tard le 31 mai de chaque année, le producteur présente à la commission d'intendance un rapport annuel portant sur l'efficacité de son plan d'écologisation durant l'année civile précédente, lequel rapport renferme les éléments suivants :

(b) une description des systèmes de collecte utilisés et une indication de l'emplacement des points de récupération, le cas échéant;

(e) une indication de l'emplacement de toute installation d'entreposage, de traitement ou de manipulation des déchets de matière désignée.

POINTS DE RÉCUPÉRATION DES RBV : LES CENTRES DE REMBOURSEMENT

Les CR sont des fournisseurs de services clés pour Encorp, qui offrent aux consommateurs des endroits où rapporter leurs RBV et obtenir le remboursement de la consigne payée à l'achat. Encorp verse aux exploitants de CR des frais de service pour le comptage, le tri, l'entreposage et la préparation des RBV en vue de leur expédition, et rembourse aussi aux CR les consignes qu'ils ont versées aux consommateurs. Les paiements électroniques sont effectués par l'intermédiaire d'*EnSys*, le système de gestion de l'information exclusif d'Encorp.

Une carte interactive pratique sur le site Web d'Encorp indique aux consommateurs l'emplacement des CR et leurs heures d'ouverture. Une liste détaillée des CR qui faisaient partie du réseau de collecte d'Encorp en 2025 est également disponible à l'annexe B.

COLLECTE EN BORDURE DE LA ROUTE AUX FINS DE RECYCLAGE : COMMISSIONS DE SERVICES RÉGIONAUX/CIRCULAR MATERIALS

Depuis le 1er novembre 2023, le Programme à REP pour les emballages et produits de papier (EPP) du Nouveau-Brunswick, dirigé par son éco-organisme désigné, Circular Materials, appuie la collecte de matériaux recyclables en bordure de route dans l'ensemble de la province. Bien qu'aucun remboursement de consigne ne soit offert pour les récipients à boisson consignés déposés en bordure de la route, il est essentiel qu'Encorp assure un suivi de ces récipients consignés dans le cadre de la REP et collabore avec Circular Materials afin de faciliter leur récupération adéquate.

Encorp collaborait auparavant avec les commissions de services régionaux (CSR), qui disposaient des équipements nécessaires pour trier les récipients à boisson consignés des flux de recyclage en bordure de route. Dans le cadre de ces partenariats, les RBV recueillis en bordure de la route pouvaient être récupérés, puis attribués à l'autorité appropriée. En 2024, Encorp a modifié son approche et cessé de travailler avec les CSR à titre individuel pour chercher plutôt à élaborer un cadre de collaboration avec Circular Materials, afin d'améliorer l'exactitude et l'uniformité des données de récupération de RBV issus de la collecte en bordure de route.

Les discussions avec Circular Materials se sont poursuivies, tout au long de 2025, afin d'en arriver à une entente sur la déclaration et la récupération des récipients à boisson consignés recueillis lors de la collecte en bordure de la route. Bien qu'aucune entente n'ait été finalisée au cours de l'année, un accord autorisant Encorp à accéder aux données de recyclage de RBV en bordure de route a finalement été conclu en début d'année 2026; les données de récupération qui figurent dans le présent rapport annuel comprennent donc tous les récipients recueillis à la fois par l'entremise des CR et de la collecte en bordure de la route.

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RBV

LOGISTIQUE : COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT

Au cours de l'année 2025, Encorp a fait appel à des fournisseurs de services pour la collecte de RBV et leur transport vers des installations aux fins de traitement avant leur acheminement aux marchés finaux.

- **RBV non réutilisables :** Hebert's Recycling, à Miramichi (N.-B.) s'est occupé du transport, de l'entreposage, du traitement et de l'assurance de la qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) de tous les types de matériaux de RBV à l'exception du verre, lequel a été géré par Rayan Environmental Solutions à Moncton (N.-B.).

- **RBV réutilisables :** O. C. Maillet Transport (Bouctouche, N.-B.) et Armour Transportation Systems (Moncton, N.-B.) ont répondu aux besoins uniques en matière de transport, d'entreposage et de traitement des bouteilles de bière en verre, qui sont réutilisées par les brasseurs. Dans le cadre de ses ententes avec les brasseurs membres de Bière Canada qui utilisent des récipients réutilisables, Encorp agit à titre d'éco-organisme, supervisant l'administration des bouteilles de bière réutilisables. La collecte, le transport et le traitement de ces récipients sont demeurés gérés de façon indépendante par les brasseurs, dans le cadre d'un effort coordonné dirigé par Labatt Breweries of Canada, Molson Coors Canada et Moosehead Breweries.

Encorp s'efforce aussi de maintenir l'exactitude et l'intégrité du système de collecte des RBV au moyen de vérifications par des tiers et de procédures d'AQ/CQ. Ces mesures visent à réduire au minimum les pertes de revenus et à encourager la production de rapports fiables. Hebert's Recycling, à Miramichi (N.-B.), et Rayan Environmental Solutions à Moncton (N.-B.), étaient responsables du recomptage des sacs/bacs de vrac reçus des CR dans le cadre du programme d'AQ/CQ d'Encorp. Encorp a également collaboré avec Atlantic Statistical Analysis Inc. pour maintenir la précision de son modèle d'échantillonnage d'AQ/CQ et de recomptage à l'aveugle.

La liste complète des fournisseurs de services contractuels avec lesquels Encorp a travaillé en 2025 est fournie à l'annexe C.

STABILITÉ OPÉRATIONNELLE ET INNOVATION

En 2025, les activités ont été menées dans un environnement externe complexe en constante évolution, façonné en partie par la dynamique commerciale changeante en Amérique du Nord. L'introduction d'une nouvelle administration aux États-Unis s'est traduite par une période d'incertitude pour les marchés finaux du recyclage, en particulier en raison de la nature incohérente des tarifs proposés et mis en œuvre.

Face à ces défis, Encorp s'est employée en priorité à assurer la stabilité, l'adaptabilité et la continuité du service pour les CR du N.-B. Il est demeuré primordial d'assurer la collecte et le mouvement ininterrompus des matériaux, permettant aux consommateurs de continuer à utiliser le système provincial de recyclage des RBV en toute confiance. Une étroite coordination avec les fournisseurs de services et les CR a contribué à atténuer la volatilité externe et soutenu la résilience du Programme.

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RBV

Les activités de collecte et de traitement se sont poursuivies tout au long de l'année sans perturbations opérationnelles importantes. Les flux de matériaux ont été gérés efficacement, et les relations contractuelles et les processus logistiques se sont révélés en mesure d'absorber les fluctuations du marché sans que la prestation des services de première ligne ne s'en trouve affectée. Cette constance opérationnelle aura été un facteur essentiel au maintien du rendement du Programme au cours d'une période de grande incertitude.

Afin de renforcer l'efficacité opérationnelle à long terme et de soutenir une plus grande stabilité du système, Encorp a également participé à un projet pilote en collaboration avec d'autres éco-organismes de récipients à boisson à l'échelle du Canada afin d'explorer l'utilisation de la technologie de comptage assistée par l'IA pour les RBV. Dans le cadre de cette initiative, un modèle préliminaire a été élaboré et mis à l'essai sur le terrain, générant des résultats prometteurs. Bien que ces travaux n'en soient encore qu'au stade exploratoire, ils permettent à Encorp de mieux comprendre les avantages opérationnels potentiels de l'IA et la façon dont ce genre d'outils pourrait favoriser une prestation de services plus cohérente et efficace dans les années à venir. Encorp continuera de surveiller les progrès réalisés dans ce domaine et d'évaluer comment ces innovations pourraient être appliquées au sein de l'industrie.

Parallèlement, l'année 2025 a marqué un regain d'intérêt, en interne, quant au réalignement des activités avec la mission, la vision et les valeurs d'Encorp, telles qu'elles ont été élaborées par l'équipe de direction de l'organisation. Les pratiques opérationnelles et les cadres décisionnels ont été examinés aux fins d'harmonisation avec les orientations stratégiques de l'organisation, ce qui a renforcé la responsabilisation, la collaboration et la viabilité à long terme. Ces travaux jettent une base solide pour les améliorations opérationnelles futures, positionnant l'organisation afin qu'elle soit en mesure de réagir efficacement aux changements du marché et aux attentes changeantes des intervenants.

DONNÉES SUR LA RÉCUPÉRATION DES RBV

45(1) Au plus tard le 31 mai de chaque année, le producteur présente à la commission d'intendance un rapport annuel portant sur l'efficacité de son plan d'écologisation durant l'année civile précédente, lequel rapport renferme les éléments suivants :

(a) la quantité totale de déchets de matière désignée collectés, par catégorie de matière :

(i) soit dans la province,

(ii) soit dans les zones géographiques indiquées dans le plan d'écologisation;

45(2) Sous réserve du paragraphe (3), au moment de présenter son rapport annuel, le producteur fournit à la commission d'intendance une déclaration écrite spécifiant la quantité totale de matière désignée, par catégorie de matière, qu'il a distribuée durant l'année civile précédente ou la période qu'approuve la commission d'intendance.

45(3) Lorsque le rapport annuel ou la déclaration écrite est présenté par un organisme de responsabilité des producteurs, ce document ne renferme que les renseignements globaux se rapportant à l'ensemble des producteurs que représente l'organisme.

RÉCUPÉRATION AU NIVEAU PROVINCIAL

Du 1er janvier au 31 décembre 2025		**Unités**			
Liste de tri des matériaux	**Mélange de produits (récupérés)**	**Ventes**	**Récupérés**	**Taux de récupération**	**Cible (Plan d'écologisation)**
Aluminium	59,0 %	266 585 369	226 991 276	85,1 %	**78 %**
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules	31,2 %	166 260 793	123 671 482	74,4 %	**70 %**
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles et les capsules	0,7 %	4 315 843	2 774 125	64,3 %	**64 %**
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	3,8 %	14 487 263	14 419 208	99,5 %	**82 %**
Verre réutilisable (bière)	2,0 %	8 833 485	7 331 976	83,0 %	**85 %**
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles/capsules	2,3 %	25 036 654	10 413 485	41,6 %	**33 %**
Acier	0,1 %	805 396	547 465	68,0 %	**54 %**
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules	0,7 %	1 732 422	2 827 328	163,2 %	**35 %**
Total	**99,8 %**	**488 057 225**	**388 976 345**	**79,7 %**	**73 %**

Du 1er janvier au 31 décembre 2025					
Emballages (boîtes) pour les récipients en verre réutilisable	0,2 %	736 124	610 998	83,0 %	**75 %**
Total	**100 %**				

DONNÉES SUR LA RÉCUPÉRATION DES RBV

Du 1er janvier au 31 décembre 2025		**Poids (kg)**			
Liste de tri des matériaux	**Mélange de produits (récupérés)**	**Poids approx. des récipients vendus**	**Poids approx. des récipients récupérés**	**Taux de récupération approx.**	**Cible (Plan d'écologisation)**
Aluminium	59,0 %	3 609 585	3 073 478	85,1 %	**78 %**
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules	31,2 %	3 927 845	2 921 690	74,4 %	**70 %**
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles et les capsules	0,7 %	101 960	65 538	64,3 %	**65 %**
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	3,8 %	11 614 163	11 559 604	99,5 %	**82 %**
Verre réutilisable (bière)	2,0 %	1 498 544	1 243 823	83,0 %	**85 %**
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles/capsules	2,3 %	630 913	262 415	41,6 %	**33 %**
Acier	0,1 %	73 064	49 665	68,0 %	**54 %**
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules	0,7 %	52 388	85 497	163,2 %	**35 %**
Total	**99,8 %**	**21 508 462**	**19 261 710**	**89,6 %**	**77 %**

Du 1er janvier au 31 décembre 2025					
Emballages (boîtes) pour les récipients en verre réutilisable	0,2 %	122 687	101 833	83,0 %	**75 %**
Total	**100 %**				

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

45(1) Au plus tard le 31 mai de chaque année, le producteur présente à la commission d'intendance un rapport annuel portant sur l'efficacité de son plan d'écologisation durant l'année civile précédente, lequel rapport renferme les éléments suivants :

(c) la quantité de déchets de matière désignée, par catégorie de matière, qui a été réutilisés, recyclés, compostés, récupérés à des fins énergétiques, entreposés, traités, éliminés ou autrement manipulés;

(d) une description des types de procédés utilisés pour réutiliser, recycler, composter, récupérer à des fins énergétiques, entreposer, traiter, éliminer ou autrement manipuler des déchets de matière désignée, par catégorie de matière;

(f) une description des efforts déployés pour modifier la conception des matières désignées, par catégorie de matière, afin d'en améliorer les possibilités de réutilisation et de recyclage.

TRAITEMENT DES MATÉRIAUX ET MARCHÉS FINAUX

Le tableau ci-dessous résume le sort de chaque matériau en 2025.

TYPE DE MATÉRIAU	SORT (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025)
Aluminium	**RECYCLAGE** Les canettes en aluminium recueillies par Encorp ont été envoyées à Miramichi (N.-B.), où elles ont été écrasées, mises en balles, puis expédiées vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau. Encorp a regroupé ses canettes en aluminium avec celles d'autres partenaires en recyclage d'ailleurs au Canada. Ces récipients ont été vendus à un courtier établi aux États-Unis qui entretient des liens avec une fonderie d'aluminium, où le matériau a pu être transformé en feuilles d'aluminium destinées à la fabrication de nouvelles canettes.
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules 1 PET 2 PEHD TRANSLUCIDE	**RECYCLAGE** Les récipients à boisson en PET (boissons non alcoolisées) et en PEHD (translucides) recueillis par Encorp ont été envoyés à Miramichi (N.-B.), où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau. Encorp a vendu ses récipients à boisson en PET (boissons non alcoolisées) et en PEHD (translucides) à une installation de recyclage située à Amherst (N.-É.). Là-bas, les récipients ont été réduits en flocons, puis expédiés à une station de lavage dans le nord de l'État de New York afin d'être transformés en matières premières pour la fabrication de divers produits en plastique, notamment de nouveaux récipients à boisson, des pièces automobiles, des matériaux de cerclage et des fibres.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

TYPE DE MATÉRIAU	SORT (2025)
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles/capsules  	**RECYCLAGE** Les récipients à boisson en PET (boissons alcoolisées) recueillis par Encorp ont été envoyés à Miramichi (N.-B.), où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau. Encorp a vendu ses récipients à boisson en PET (boissons alcoolisées) à l'installation de recyclage située à Amherst (N.-É.) qui traite également ses récipients à boisson en PET (boissons non alcoolisées) et en PEHD. Ce recycleur exigeait qu'Encorp sépare les récipients en PET utilisés pour les boissons alcoolisées de ceux utilisés pour les boissons non alcoolisées en raison des différents grades de plastique employés (les récipients en PET pour boissons alcoolisées étant plus épais), c'est pourquoi Encorp a tenu des données distinctes pour chaque flux.
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	**RECYCLAGE** Encorp a vendu ses récipients à boisson en verre non réutilisable au même recycleur qui agit également à titre de fournisseur de services de collecte, de transport et de traitement pour ce type de matériau. Les récipients à boisson en verre non réutilisable recueillis par Encorp ont donc été transportés directement vers un marché final approuvé situé à Moncton (N.-B.). Les récipients à boisson en verre y ont été broyés pour être transformés en un matériau granulaire semblable à du sable, appelé calcin. Le calcin peut être utilisé pour fabriquer de nouvelles bouteilles ou des produits connexes comme la fibre de verre (isolant résidentiel), ou encore être intégré à des matériaux granulaires servant de fondation routière ou de drainage dans des champs d'épuration.
Verre réutilisable (bière)	**RÉUTILISATION ET RECYCLAGE** Encorp a demandé aux CR de séparer les récipients à boisson en verre réutilisable pour les produits de bière des récipients à boisson en verre non réutilisable, afin qu'ils puissent être collectés et expédiés directement par les fournisseurs de services de collecte et de transport des bouteilles de bière en verre réutilisable vers diverses installations dans les Maritimes, en Ontario et au Québec, pour y être lavés, stérilisés et redistribués auprès des brasseurs membres de Bière Canada. Bière Canada gère une entente qui permet aux brasseurs d'avoir accès à un bassin commun de bouteilles de bière conformes aux normes de l'industrie (ISB) pour leur utilisation. La disponibilité de ces bouteilles rend l'utilisation de récipients réutilisables plus économique, particulièrement pour les petits brasseurs, qui peuvent accéder aux bouteilles ISB à un coût raisonnable, comparativement à l'achat de leurs propres récipients réutilisables.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

TYPE DE MATÉRIAU	SORT (2025)
Verre réutilisable (bière) (suite)	À moins d'être ébréchés ou cassés, les récipients à boisson en verre réutilisable pour la bière au Canada sont généralement réutilisés en moyenne jusqu'à 15 fois*, après quoi ils peuvent être dirigés vers les marchés finaux appropriés pour le recyclage.
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles/capsules	**RECYCLAGE** Les récipients à boisson cartonnés recueillis par Encorp ont été envoyés à Miramichi (N.-B.), où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau. Encorp a vendu ses cartons à un recycleur situé à Dartmouth (N.-É.), pour qu'ils soient recyclés en produits de papier, tels que des essuie-tout, des mouchoirs et du papier de bureau.
Acier	**RECYCLAGE** Les récipients à boisson en acier recueillis par Encorp ont été envoyés à Miramichi (N.-B.), où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau. Encorp a vendu ses récipients à boisson en acier, y compris les récipients bimétalliques, à un commerçant de ferraille situé à Dartmouth (N.-É.) pour la récupération des métaux.
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules 2 PEHD PIGMENTÉ 4 PE-LD 5 PP 6 PS 7 AUTRE	**RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE** Les récipients à boisson faits de ces types de plastique, recueillis par Encorp, ont été envoyés à Miramichi (N.-B.), où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau. Encorp a vendu les récipients à boisson fabriqués à partir de ces types de plastique, plus difficiles à recycler en raison du manque de demande sur les marchés finaux, au même recycleur auquel elle vend ses récipients en PET/PEHD à Amherst (N.-É.). Ces récipients ont été incinérés dans le cadre d'une production d'énergie à partir des déchets. Les volumes de récipients à boisson fabriqués à partir de ces types de plastique vendus au Nouveau-Brunswick étaient faibles en 2025, et Encorp entend continuer à explorer des débouchés afin de pouvoir recycler ces plastiques.

* *CM Consulting "Who Pays What 2018: An Analysis of Beverage Container Collection & Costs in Canada." 2018.*

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

TYPE DE MATÉRIAU	SORT (2025)
Emballages (boîtes) pour les récipients en verre réutilisable	**RECYCLAGE** Les consommateurs rapportent souvent les bouteilles de bière réutilisables dans les caisses en carton dans lesquelles elles sont vendues. Les CR utilisent ces emballages pour emballer et palettiser les bouteilles de bière en verre réutilisable. Une fois collectés et transportés avec les bouteilles de bière réutilisables vers les mêmes installations, ces emballages ont été envoyés à des installations de recyclage de carton et de papier situées à Moncton (N.-B.), Kentville (N.-É.), Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc) et Milton (Ont.), où ils ont pu être recyclés en de nouvelles boîtes de carton.

SORT DES MATÉRIAUX RECUEILLIS PAR POIDS (KG) POUR 2025

	Recyclage	Entreposage (en date du 31 décembre 2025)	Réutilisation	Récupération d'énergie	Total
Aluminium	3 053 457	20 021	-	-	**3 073 478**
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules	2 887 247	34 443	-	-	**2 921 690**
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles/capsules	53 462	12 076	-	-	**65 538**
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	11 559 604	-	-	-	**11 559 604**
Verre réutilisable (bière)	-	-	1 243 823	-	**1 243 823**
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles/capsules	231 487	30 928	-	-	**262 415**
Acier	32 894	16 771	-	-	**49 665**
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules	-	14 780	-	70 717	**85 497**
Emballage (boîtes) pour récipients en verre réutilisable	101 833	-	-	-	**101 833**
Total	**17 919 984**	**129 018**	**1 243 823**	**70 717**	**19 363 543**

Les termes « recyclage » et « réutilisation » sont définis comme suit : expédition vers des marchés finaux en vue du recyclage ou, dans le cas des bouteilles de bière en verre réutilisable, collecte en vue d'un envoi vers des installations de lavage pour réutilisation et redistribution auprès des brasseurs participants. Le terme « entreposage » désigne quant à lui des matériaux traités et prêts à être expédiés vers les marchés finaux. Encorp n'a pas géré de matériaux destinés au compostage ou à l'enfouissement.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

SORT DES MATÉRIAUX RECUEILLIS PAR POURCENTAGE POUR 2025

	Recyclage	Entreposage (en date du 31 décembre 2025)	Réutilisation	Récupération d'énergie	Total
Aluminium	99,3 %	0,7 %	-	-	**100 %**
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules	98,8 %	1,2 %	-	-	**100 %**
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles/capsules	81,6 %	18,4 %	-	-	**100 %**
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	100 %	-	-	-	**100 %**
Verre réutilisable (bière)	-	-	100 %	-	**100 %**
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles/capsules	88,2 %	11,8 %	-	-	**100 %**
Acier	66,2 %	33,8 %	-	-	**100 %**
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules	-	17,3 %	-	82,7 %	**100 %**
Emballage (boîtes) pour récipients en verre réutilisable	100 %	-	-	-	**100 %**
Total	**92,5 %**	**0,7 %**	**6,4 %**	**0,4 %**	**100 %**

Les termes « recyclage » et « réutilisation » sont définis comme suit : expédition vers des marchés finaux en vue du recyclage ou, dans le cas des bouteilles de bière en verre réutilisable, collecte en vue d'un envoi vers des installations de lavage pour réutilisation et redistribution auprès des brasseurs participants. Le terme « entreposage » désigne quant à lui des matériaux traités et prêts à être expédiés vers les marchés finaux. Encorp n'a pas géré de matériaux destinés au compostage ou à l'enfouissement.

RÉUTILISABILITÉ ET RECYCLABILITÉ DES RÉCIPIENTS À BOISSON

En 2025, Encorp a été en mesure d'envoyer 99 % de tous les matériaux recueillis vers les marchés finaux aux fins de recyclage ou de réutilisation, alors qu'une infime fraction seulement (0,4 %) se voyait destinée à la récupération énergétique.

Afin d'appuyer la réutilisabilité et la recyclabilité des récipients à boisson, Encorp établit des exigences en matière d'emballage pour tous les propriétaires de marque inscrits dans ses ententes. Pour assurer une manipulation et une récupération appropriées dans le cadre du Programme, les propriétaires de marque sont encouragés à n'utiliser que les matériaux énumérés dans la liste de tri d'Encorp. Si des récipients vendus au N.-B. sont fabriqués à partir de matériaux qui ne figurent pas, à l'heure actuelle, sur la liste de tri, Encorp collabore avec le propriétaire de marque pour trouver des solutions et améliorer l'alignement le plus rapidement possible, réduisant ainsi le risque de rejet des flux de matériaux dédiés.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Afin d'assurer la viabilité de chaque flux de matériaux, Encorp recommande aussi aux propriétaires de marque :

- d'éviter les récipients hybrides (p. ex. : corps en PET avec dessus en aluminium), qui posent des défis au niveau du recyclage;
- de ne pas utiliser d'étiquettes-manchons en plastique sur les canettes en aluminium ou en acier. Leur utilisation peut néanmoins être tolérée en petites quantités, en particulier de la part des microbrasseries.

Encorp demande également aux propriétaires de marque de déclarer chaque année les innovations et améliorations apportées par l'industrie à la conception de leurs récipients et (ou) aux matériaux utilisés, y compris aux emballages connexes. Les améliorations signalées en 2025 ont été les suivantes.

TYPE DE MATÉRIAU	AMÉLIORATION	RÉFÉRENCE
Aluminium	**Marques Primo (Aquaterra) :** Introduction de nouveaux formats de récipients à boisson en aluminium recyclables, dont des bouteilles en aluminium recyclé favorisant une utilisation circulaire des matériaux. Comme l'aluminium est plus facile à recycler que le plastique, l'utilisation accrue de l'aluminium dans la conception des récipients à boisson peut contribuer à améliorer la recyclabilité globale des récipients à boisson.	**Primo Brands (Aquaterra) :** *Delivering healthy hydration*, Primo Brands Sustainability Report 2024.
PET, PEHD et autres plastiques	**Marques Primo (Aquaterra) :** Atteinte d'une moyenne d'environ 35 % de contenu recyclé ou renouvelable dans ses emballages de boissons, principalement grâce à une utilisation accrue du PET recyclé post-consommation dans ses bouteilles d'une portion, ce qui a réduit le besoin de nouvelles matières premières dans la production de récipients.	**Primo Brands (Aquaterra) :** *Delivering healthy hydration*, Primo Brands Sustainability Report 2024.
Verre non réutilisable	**Bacardi :** Réduction du poids des bouteilles en verre de certains de ses produits, ce qui a réduit le besoin de nouvelles matières premières dans la production de récipients, ainsi que l'énergie requise pour transporter les bouteilles vides à des fins de recyclage. **Corby Spirit & Wine :** Lamb's 1,14 L – est passé à une nouvelle bouteille de 70 g (auparavant 79,2 g) comprenant 50 % de matériaux recyclés post-consommation (auparavant 30 %), ce qui a réduit le besoin de nouvelles matières premières dans la production de récipients, ainsi que l'énergie requise pour transporter les bouteilles vides à des fins de recyclage.	**Bacardi :** Site web de Bacardi Limited, page web *Planet*. **Corby Spirit & Wine :** Signalé à Encorp par l'association membre Spiritueux Canada.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

TYPE DE MATÉRIAU	AMÉLIORATION	RÉFÉRENCE
Verre non réutilisable (suite)	La Cabot Trail Coureur des Bois de Corby Spirit & Wine est désormais embouteillée dans une bouteille en verre transparent, pour une meilleure recyclabilité. Le verre transparent est plus facilement accepté sur les marchés du recyclage et peut être utilisé pour fabriquer une plus vaste gamme de nouveaux récipients en verre, ce qui augmente sa valeur de recyclage et élargit ses utilisations finales potentielles.	
Verre réutilisable (bière)	**Moosehead Breweries :** A amorcé la transition du verre à des canettes en aluminium pour ses bières. Bien que les bouteilles en verre réutilisable puissent être réutilisées plusieurs fois, elles doivent éventuellement être recyclées en fin de vie. L'aluminium est plus facile à recycler que le verre et plus léger, ce qui réduit l'énergie requise pour transporter les récipients vides à des fins de recyclage.	**Moosehead Breweries :** *Moosehead Breweries will no longer sell beer in bottles*, CTV News, Natalie Lombard.
Cartons	Encorp a suivi de près les avancées des fabricants d'emballages d'aliments et de boissons, ce genre de récipients étant susceptible d'être intégré/utilisé par les producteurs, dès maintenant ou dans un proche avenir, pour leurs produits de boissons vendus au N.-B. SIG, Elopak et Tetra Pak ont annoncé des partenariats pour le développement et (ou) la mise à l'essai de dispositifs de fermeture à base de fibres pour les récipients en carton. On espère que ces fermetures contribueront à réduire leur teneur en plastique et leur empreinte carbone globale. SIG a également lancé un matériau d'emballage à barrière totale sans couche d'aluminium dit « révolutionnaire » pour les cartons aseptiques à portions multiples. Le matériau « SIG Terra Alu-Free + Full Barrier » est composé à plus de 80 %	*Elopak to sell fibre-based carton caps as new co-owner of Blue Ocean Closures*, Packaging Europe. *Un nouveau bouchon en carton pourrait-il représenter l'avenir ? Voici donc comment l'évolution vers des emballages en carton inspire l'innovation.*, Tetra Pak. Site web SIG, page web *Carton Solutions*. *SIG and PulPac enter strategic partnership to unlock the potential of Dry Molded Fiber for large-scale production of paper-based closures*, SIG.

TYPE DE MATÉRIAU	AMÉLIORATION	RÉFÉRENCE
Cartons (suite)	de papier. Alors que la couche d'aluminium ultramince ne représente qu'environ 5 % du poids d'un carton aseptique standard, elle est responsable d'environ 25 % de son empreinte carbone; l'élimination de cette couche dans la structure de carton aseptique standard de SIG permet donc de réduire l'empreinte carbone des cartons concernés. KinsBrae Packaging a commencé à fabriquer et à commercialiser ses bouteilles KB - la première bouteille en papier commercialisée pour les boissons non gazeuses et les huiles à l'échelle du monde. Fabriquée à partir de carton 100 % recyclé, elle est cinq fois plus légère qu'une bouteille en verre normale, et ne pèse que 83 g. Les bouteilles KB ont une empreinte carbone jusqu'à six fois inférieure à celle d'une bouteille en verre; elles utilisent 77 % moins de plastique qu'une bouteille en plastique, et leur empreinte hydrique est quatre fois inférieure à celle d'une bouteille en verre typique.	Site web Kinsbrae Packaging, page web *Paper KB Bottles*. *Why Brands Are Making the Switch to Paper Bottles*, Kinsbrae Packaging.
Acier	Aucune amélioration de la recyclabilité propre aux matériaux n'a été signalée cette année pour les récipients à boisson en acier. Ces derniers demeurent toutefois hautement recyclables et continuent d'être efficacement récupérés dans le cadre du Programme. L'acier représente moins de 1 % du marché des récipients à boisson, et sa contribution globale au système demeure relativement faible.	
Emballages (boîtes) pour les récipients en verre réutilisable	Aucune amélioration de la recyclabilité propre aux matériaux n'a été signalée cette année pour les emballages en carton utilisés avec le verre réutilisable. Ces emballages continuent toutefois de contribuer à la réutilisation en protégeant les bouteilles pendant le transport et la manutention, tout en demeurant eux-mêmes facilement recyclables en fin de vie.	

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En 2025, Encorp a entrepris des travaux préliminaires en vue d'honorer les engagements d'analyse comparative des émissions de gaz à effet de serre (GES) énoncés dans son Plan d'écologisation. Les premières recherches sont en cours, et Encorp continuera d'explorer les outils, les besoins en données et les méthodologies nécessaires pour appuyer la déclaration future des GES. Ces travaux fondamentaux se poursuivront tout au long de 2026 alors qu'Encorp progressera vers son objectif de terminer l'exercice d'analyse comparative d'ici la fin de 2026 et d'amorcer la collecte et la déclaration complètes des données sur les GES en 2027.

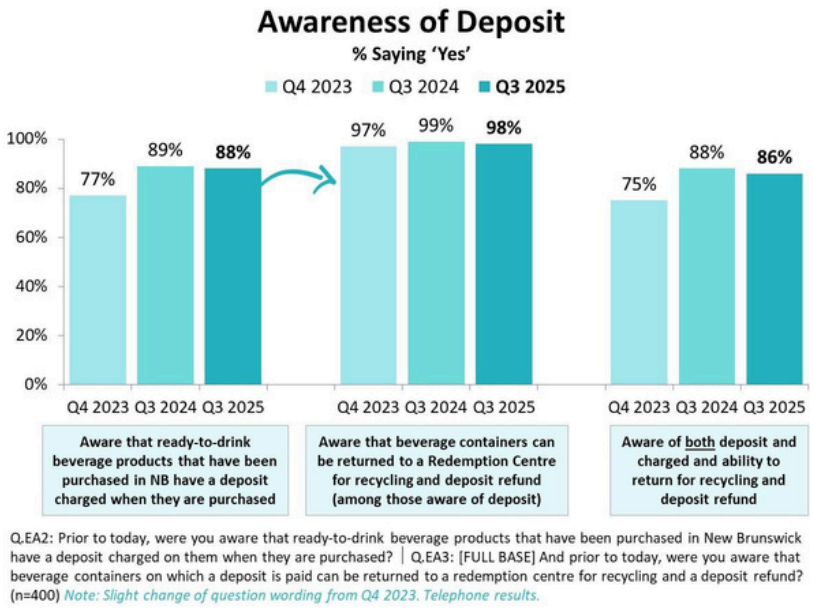
COMMUNICATIONS

45(1) Au plus tard le 31 mai de chaque année, le producteur présente à la commission d'intendance un rapport annuel portant sur l'efficacité de son plan d'écologisation durant l'année civile précédente, lequel rapport renferme les éléments suivants :

(g) les types de renseignements destinés aux consommateurs ainsi que le matériel pédagogique et les stratégies adoptés par le producteur;

Le Plan de communication 2025 d'Encorp, fondé sur une étude de marché des habitudes des consommateurs à l'égard des RBV, décrivait les objectifs, les stratégies, les publics, les tactiques, les échéanciers et les mesures visant à accroître la sensibilisation du public et leur participation au recyclage des RBV.

Ces efforts ont aidé Encorp à dépasser l'objectif de sensibilisation du public de 78 % et plus qu'elle s'était fixée dans son Plan d'écologisation. Les sondages de Narrative Research — visant à assurer un suivi de la sensibilisation au moyen de deux questions clés (consigne sur les produits de boisson et capacité de rapporter les récipients à boisson vides aux CR pour en obtenir le remboursement) — ont démontré que la sensibilisation s'était maintenue à 86 % en 2025, à la suite de l'augmentation significative observée entre 2023 et 2024.



Source : Narrative Research, Online Omnibus, Questions commandées pour Encorp Atlantique, été 2025. (Taille de l'échantillon : 400. Marge d'erreur : ±4,9 points de pourcentage, 19 fois sur 20.)

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : RECYCLAGE DES RÉCIPIENTS À BOISSON

SITE WEB ET MÉDIAS SOCIAUX

Le site Web d'Encorp comprend une section dédiée aux consommateurs (encorpatl.ca/recycle) où figurent une carte interactive des points de retour des RBV (synchronisée avec la carte de RNB), des détails sur l'admissibilité des récipients et les consignes/remboursements, des directives de préparation, des données sur le rendement du Programme et des détails sur les programmes spéciaux *Héros du recyclage*.

Tout au long de 2025, Encorp a utilisé ses comptes de médias sociaux — sur Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube — pour partager des publicités et du contenu éducatif, et pour diriger les utilisateurs vers son site Web au moyen d'une combinaison d'images, d'animations et de vidéos.

COMMUNICATIONS

COMMUNICATIONS DESTINÉES AUX CONSOMMATEURS DANS LES POINTS DE RETOUR DES RBV

Depuis la création du PGRB à REP, les CR ont l'obligation d'utiliser des affiches et des documents d'information destinés aux consommateurs élaborés par Encorp, qui présentent des renseignements sur la consigne, l'admissibilité des récipients, ainsi que des conseils de préparation. Encorp a continué d'assurer le réapprovisionnement au besoin. La sensibilisation des consommateurs sur le droit des CR de refuser des récipients provenant de l'extérieur de la province a également augmenté en 2025, grâce aux panneaux/affiches fournis aux CR frontaliers et à des messages connexes lancés sur les médias sociaux.











COMMUNICATIONS

INFORMATIONS AUX CONSOMMATEURS DANS LES POINTS DE VENTE AU DÉTAIL

Pour aider à informer les consommateurs sur le recyclage des RBV, Encorp a mis au point une *Trousse promotionnelle pour les détaillants* comprenant des affichettes d'étagères. Bien que l'utilisation de la trousse soit volontaire, elle a continué d'être offerte aux détaillants en 2025. Encorp a également maintenu, tout au long de l'année, une forte présence en magasin, avec des publicités audio dans les magasins Walmart, Superstore, Dollarama, Jean Coutu et Familiprix au N.-B.



ASSISTANCE AUX CONSOMMATEURS

Encorp met à la disposition des consommateurs qui auraient besoin de renseignements un numéro 1-800 sans frais, une boîte de réception et un formulaire de rapport d'incident en ligne. Tout au long de l'année, l'équipe des communications a traité des questions sur les consignes, les récipients acceptés et les programmes *Héros du recyclage*, tandis que l'équipe des opérations répondait aux préoccupations relatives aux points de retour. Les écarts signalés dans les consignes ou les FFR mal appliqués ont fait l'objet d'une enquête dans le cadre de vérifications au détail, et des avis correctifs ont été émis au besoin.

CAMPAGNES DE PUBLICITÉ

« PLEINE CONSIGNE : RECYCLER, ÇA RAPPORTE »

De janvier à décembre 2025, Encorp a poursuivi sa campagne « *Pleine consigne : Recycler, ça rapporte* », visant à promouvoir le remboursement intégral de la consigne. Le déploiement de 2025 comprenait quatre nouvelles publicités statiques, 14 publicités axées sur les récipients mettant en évidence les valeurs de remboursement, et deux vidéos animées de 30 secondes. Les publicités ont été diffusées sur des plateformes numériques (Web, médias sociaux, télévision connectée), dans la presse écrite (journaux), sur des panneaux d'affichage extérieurs, sur les transports en commun urbains (côtés et intérieurs d'autobus), sur les systèmes de sonorisation des commerces de détail et à la radio locale.



Visionnez les publicités vidéo sur *la chaîne YouTube d'Encorp*.





COMMUNICATIONS

« LE SAMEDI, C'EST LE JOUR DU RECYCLAGE AU N.-B. »

Tout au long de 2025, Encorp a poursuivi sa campagne « *Le samedi, c'est le jour du recyclage au N.-B.* », qui faisait la promotion de l'ouverture pendant au moins 6 heures ce jour-là, à longueur d'année, pour plus de commodité. La campagne s'est déroulée en ligne, sur les médias sociaux et dans les journaux.



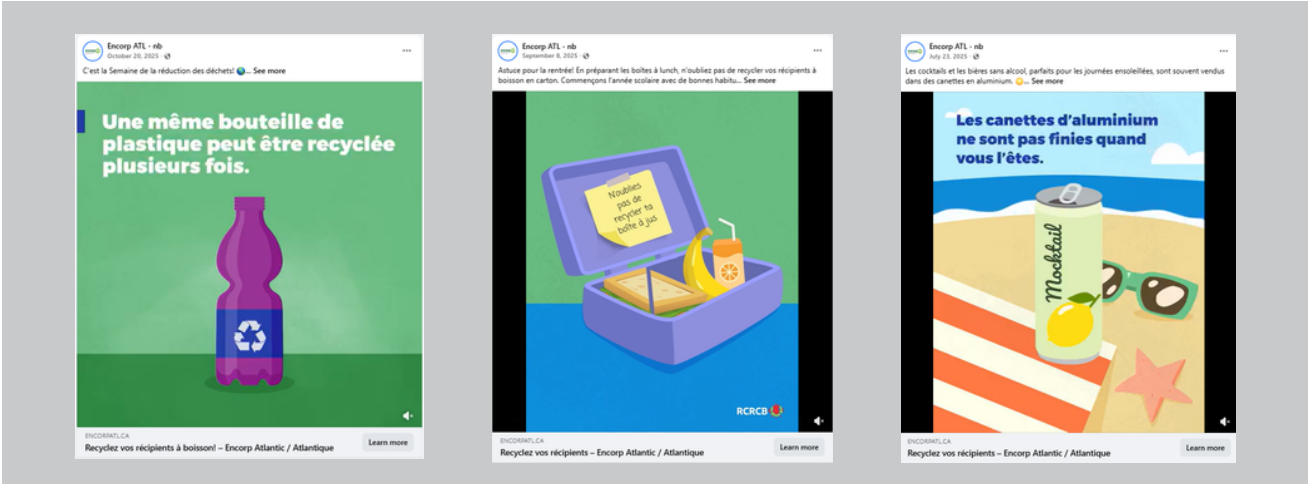
« APPUYEZ NOS HÉROS DU RECYCLAGE »

Lancée en février 2025, la campagne « *Appuyez nos héros du recyclage* » d'Encorp encourage les dons de RBV aux écoles du programme *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp par la diffusion de publicités sur les médias sociaux. La campagne vise à soutenir les dons directs de RBV dans les CR et les collectes de bouteilles scolaires, en dirigeant les internautes vers des directives de don et une liste des écoles participantes ainsi que de leurs CR partenaires, sur le site Web d'Encorp.



CAMPAGNE NATIONALE DU RCRCB

Encorp fait partie du RCRCB, qui regroupe des filiales de recyclage d'un bout à l'autre du Canada. Le comité des communications du Réseau collabore à des campagnes nationales de marketing visant à résoudre, par l'éducation du public, les principaux problèmes en matière de recyclage. En 2025, Encorp a partagé une combinaison de publicités créées par le RCRCB en vue de dissiper les mythes sur le recyclage du plastique, ainsi que de nouveaux contenus qui faisaient la promotion du recyclage de l'aluminium et des cartons.

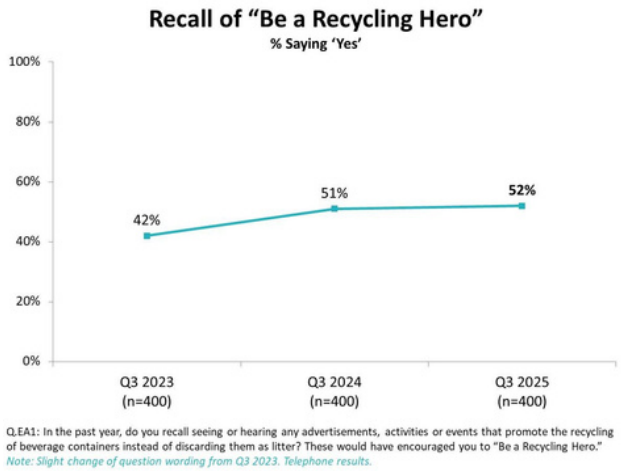


COMMUNICATIONS

RECYCLING HERO SPECIAL PROGRAMMING

« *Héros du recyclage* » est une stratégie de sensibilisation et d'éducation du public établie par Encorp dans le but d'augmenter les taux de récupération des RBV au N.-B. en encourageant les comportements qui favorisent le recyclage, tout en décourageant l'abandon de déchets dans les espaces publics.

Du printemps à l'automne 2025, les publicités *Héros du recyclage* et le contenu connexe sur les médias sociaux ont généré plus de 2,3 millions d'impressions numériques et plus de 32 000 interactions (taux d'engagement de 1,4 %).



Q.EA1: In the past year, do you recall seeing or hearing any advertisements, activities or events that promote the recycling of beverage containers instead of discarding them as litter? These would have encouraged you to "Be a Recycling Hero."
Note: Slight change of question wording from Q3 2023. Telephone results.

Les recherches menées par Narrative Research montrent que le taux de sensibilisation aux messages clés entourant *Héros du recyclage* a atteint cette année 52 %, comparativement à 51 % en 2024.

PUBLICITÉS HÉROS DU RECYCLAGE

Au printemps et à l'été 2025, Encorp a diffusé des publicités *Héros du recyclage* sur les réseaux sociaux afin de rappeler aux Néo-Brunswickois l'importance de préserver la propreté des magnifiques espaces extérieurs de la province et de recycler les récipients à boisson vides lors de leurs déplacements.





SUBVENTIONS POUR LE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE

Chaque printemps, Encorp offre des subventions pour le nettoyage communautaire aux *Héros du recyclage*, y compris aux écoles et aux groupes communautaires. Ces subventions soutiennent l'organisation de nettoyages de plages, de parcs et d'autres espaces publics extérieurs. Encorp met en relation chaque bénéficiaire de subvention avec un CR local afin de s'assurer que les récipients à boisson consignés ramassés pendant l'événement soient rapportés pour être recyclés. En 2025, Encorp a accordé des subventions de nettoyage communautaire à 40 bénéficiaires (une liste complète des bénéficiaires peut être trouvée sur son site Web).



COMMUNICATIONS

PROGRAMME HÉROS DU RECYCLAGE À L'ÉCOLE

Le programme *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp associe les écoles publiques du N.-B. à des CR locaux pour les aider à recueillir et à rapporter les récipients à boisson consignés aux fins de recyclage. Les écoles reçoivent du financement, des bacs de recyclage, des affiches éducatives et des articles promotionnels amusants aux couleurs des *Héros du recyclage* pour leurs élèves. À la fin de chaque année scolaire, les plus performantes sont récompensées, pour les encourager à rivaliser entre elles et les motiver à recueillir et à rapporter autant de RBV que possible, y compris dans le cadre de collectes de bouteilles communautaires.

Au début de 2025, le programme comptait 82 écoles participantes. Tout au long du semestre d'hiver (de janvier à juin 2025), 13 autres écoles y ont adhéré, pour un total de 95 écoles participantes en fin d'année scolaire 2024-2025.

À l'automne 2025, le programme *Héros du recyclage à l'école* entamait sa troisième année. La plupart des écoles participantes ont renouvelé leur inscription, et 22 nouvelles se sont inscrites. À la fin de 2025, elles étaient 100 à participer activement au programme.

Pour aider à stimuler le recrutement, Encorp s'est associé au Projet Gaia afin de promouvoir le programme en tant que ressource pour les écoles qui souhaitent réduire leur production de déchets. Par exemple, les écoles qui prennent part à l'initiative *Sur la trace des ordures* du Projet Gaia sont encouragées à communiquer avec Encorp pour mettre en place le recyclage des récipients à boisson si elles souhaitent y recourir pour réduire leurs déchets globaux. Au cours de la première moitié de l'année 2025, Encorp a également collaboré avec le Projet Gaia pour créer un plan de cours commun en matière de recyclage des récipients à boisson. Lancé en octobre 2025, ce plan a depuis été téléchargé par 20 écoles, profitant ainsi à plus de 800 élèves au N.-B.

Bien que le programme scolaire d'Encorp ait pour but d'aider à accroître la récupération de RBV dans l'ensemble de la province, il peut être particulièrement utile pour stimuler la collecte dans les régions rurales et éloignées. Chaque école participante reçoit une allocation annuelle de 300 $ pour aider à couvrir des coûts tels que les fournitures de recyclage (gants, sacs, etc.) ou le transport jusqu'au CR le plus proche, ce qui permet de réduire les obstacles au recyclage pour tous les établissements, surtout ceux situés le plus loin des CR.





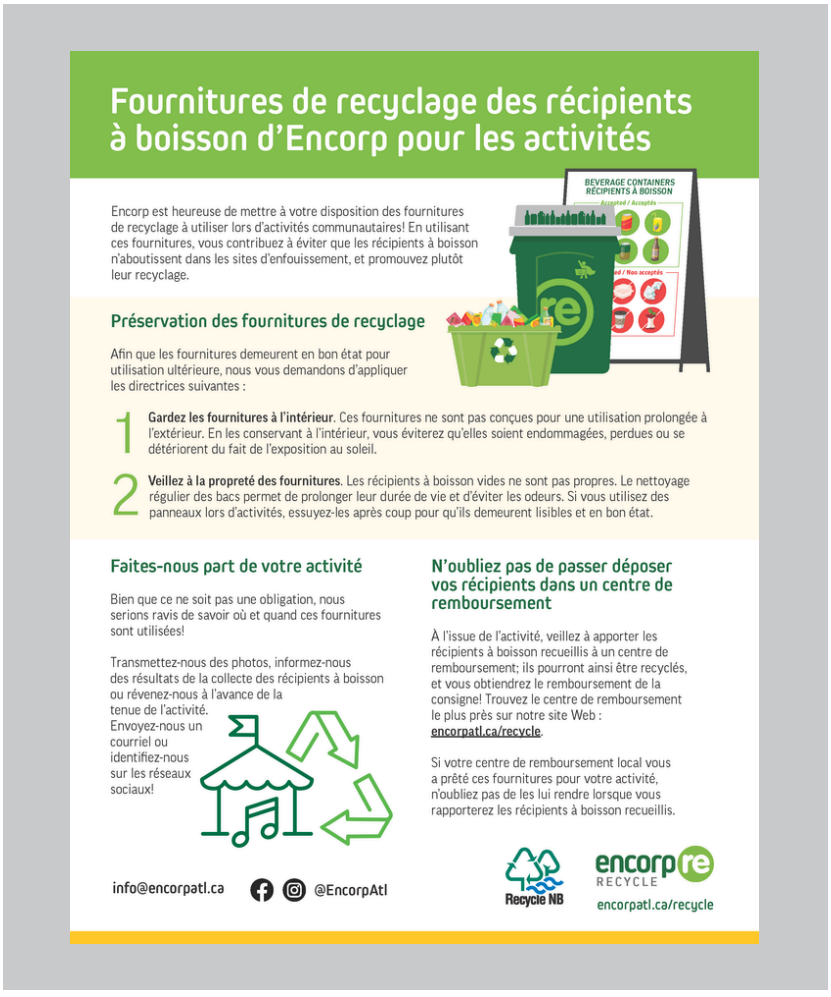


COMMUNICATIONS

PARRAINAGE D'ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES HÉROS DU RECYCLAGE

Dans le cadre de son programme de parrainage d'événements, Encorp met à la disposition des organisateurs de toute la province qui souhaiteraient devenir des *Héros du recyclage* par la collecte des RBV lors de leurs événements des outils et des fournitures conçus spécialement à cette fin. Les fournitures disponibles comprennent des « Re-Bacs » (de grands bacs de collecte de RBV pour l'extérieur) et de grands panneaux en « A ».

En 2025, Encorp a commencé à distribuer aux CR de toute la province ces fournitures de collecte de RBV que les centres pourraient stocker sur place et prêter à des organisateurs d'événements dans leurs collectivités respectives. Un document a été élaboré et remis aux CR afin qu'ils le remettent aux organisateurs d'événements lorsqu'ils prêtent des fournitures.



Fournitures de recyclage des récipients à boisson d'Encorp pour les activités

Encorp est heureuse de mettre à votre disposition des fournitures de recyclage à utiliser lors d'activités communautaires! En utilisant ces fournitures, vous contribuez à éviter que les récipients à boisson n'aboutissent dans les sites d'enfouissement, et promouvez plutôt leur recyclage.

BEVERAGE CONTAINERS
RÉCIPIENTS À BOISSON
Accepted / Acceptés
Not Accepted / Non acceptés

Préservation des fournitures de recyclage

Afin que les fournitures demeurent en bon état pour utilisation ultérieure, nous vous demandons d'appliquer les directrices suivantes :

1 **Gardez les fournitures à l'intérieur.** Ces fournitures ne sont pas conçues pour une utilisation prolongée à l'extérieur. En les conservant à l'intérieur, vous éviterez qu'elles soient endommagées, perdues ou se détérioreront du fait de l'exposition au soleil.

2 **Veillez à la propreté des fournitures.** Les récipients à boisson vides ne sont pas propres. Le nettoyage régulier des bacs permet de prolonger leur durée de vie et d'éviter les odeurs. Si vous utilisez des panneaux lors d'activités, essuyez-les après coup pour qu'ils demeurent lisibles et en bon état.

Faites-nous part de votre activité

Bien que ce ne soit pas une obligation, nous serions ravis de savoir où et quand ces fournitures sont utilisées!

Transmettez-nous des photos, informez-nous des résultats de la collecte des récipients à boisson ou révenez-nous à l'avance de la tenue de l'activité. Envoyez-nous un courriel ou identifiez-nous sur les réseaux sociaux!

N'oubliez pas de passer déposer vos récipients dans un centre de remboursement

À l'issue de l'activité, veillez à apporter les récipients à boisson recueillis à un centre de remboursement; ils pourront ainsi être recyclés, et vous obtiendrez le remboursement de la consigne! Trouvez le centre de remboursement le plus près sur notre site Web : encorpatl.ca/recycle.

Si votre centre de remboursement local vous a prêté ces fournitures pour votre activité, n'oubliez pas de les lui rendre lorsque vous rapporterez les récipients à boisson recueillis.

info@encorpatl.ca @EncorpAtl

Recycle NB

encorp RECYCLE
encorpatl.ca/recycle





ANNEXE A

PROPRIÉTAIRES DE MARQUE

En 2025, Encorp était l'ORP désigné de 269 propriétaires de marque de l'industrie des boissons pour le PGRP à REP.

Acecord Food Group (Legends Haul)
Acklands-Grainger Inc.
Agropur Cooperative
Amazon.com.ca ULC
Amway Canada Corp.
ANBL
Andrew Peller Ltd.
Anne of Green Gables Chocolates Inc.
Aphria Inc.
APO Products Ltd.
AppleManFarms Ltd.
Aquaterra Corp.
Artisan Brewing Co.
Athletic Brewing Co. Canada ULC
Atlantique Nord Innovation Inc.
Aura Whole Foods
Bacardi Canada Inc.
Bagtown Brewing Co. Inc.
Bass Pro Shops Canada ULC
Beam Suntory Canada
Beverage World Inc.
Big 8 Beverages Ltd.
Big Axe Brewery Inc.
Big Fiddle Still
Big Sky Ventures Inc.
Big Spruce Brewing
Big Tide Brewing Co.
Black Fly Beverage Inc.
Black Galley Distilling
Blue Roof Distillers Ltd.
BM Canada Beverage Co. Inc.
Boxing Rock Brewing Co. Ltd.
Brasserie Retro Brewing Inc.
Brasseux d'la Côte
Breakthru Beverages Canada
Brittmar Distributing Inc.
Broue du Païen Inc.
Brust Beverage Co. Ltd.
Bulk Barn Foods Ltd.
Burnside Brewing Co. Ltd.
C. B. Powell Ltd.
C. L. Comeau Co. Ltd.
Campbell Company of Canada
Canada Dry Motts Inc.
Canadian Iceburg Vodka Corp.
Canadian Tire Corp. Ltd.
Canopy Growth Corp.
Capital Foodservice Ltd.
Carroll's Distillery
Cask & Vine Distributors Inc.
Casseroles Cora Inc.
Cave Spring Cellars Partnership Ltd.
Cavok Brewing Co. Ltd.
CDC Foods Inc.
Celtic Knot Brewing
Charton Hobbs Inc.
Christopher Stewart Wine & Spirits Inc.
Cizzle Brands Inc.
Clearly Food & Beverage Co. ULC
Coca-Cola Canada Bottling Ltd.
Coldhaus Direct Inc.
Coldstream Clear Distillery Ltd.
Coopérative Forestière du Nord-Ouest Ltée
Corby Spirit and Wine
Costco Wholesale Canada
Couche-Tard Inc. (Circle K)
Covered Bridge Chips Co. Inc.
Crooked River Distillery Inc.
Cross Creek Brewing Ltd.
Crow and Vine Vineyard Inc.
Danone Inc.
DAVIDs TEA Inc.
Deutsch Family Wine and Spirits
Devil's Keep Distillery
Diageo Canada Inc.
Diamond Estates Wines & Spirits
Distillerie Fils du Roy Inc.
Distribution Missum Inc.
Dole Foods of Canada Co.
Dollar Tree Stores Canada, Inc.
Dollarama L.P.
Downriver Beverage Corp.
Drifter Brew Co. Inc.
Earth's Own Foods Inc.
East Coast Collective Ltd.
Eau de Source Naturelle 83 PPM Inc. / 83PPM Natural
Edelweiss Imports Ltd.
Érablière Denis Côté Inc.
First Light Distillery Inc.
Five Continents International Ltd.
Flying Boats Brewing Co. (Brule Brewing Co.)
Foghorn Brewing Co. Ltd.
Food by Fatou Inc.
Forty Creek Distillery Ltd.
Four Rivers Brewing Co. Ltd.
Franklin Imports Inc.
Gagetown Food & Frementation Inc. (Gagetown Distillery)
Garrison Brewing Co.
General Mills Canada Corp.
Georgian Bay Spirit Co.
Giant Tiger Stores Ltd.
Globefill Inc.
Golden Nest Canada Inc.
Golden Ventures Ltd.
Gordon Food Service Canada Ltd.
Grand Falls Brewing Co. Ltd.
Grand Manan Brewing Co.
Granite Town Farms (2015) Ltd.
Graystone Brewing
Great Canadian Water Co. Ltd.
Greentone Enterprises Inc. (Tidal Health Solutions)
Grimross Brewing Corp.
Groupe Colabor Inc.
Gutsy Carbonated and Fremented Drinks Inc.
Half Cut Brewing Co. Ltd.
Hampton Brewing Co.
Happy Craft Brewing
Happy Knight Wines
Haskap Highland Orchards Ltd.
High Park Holdings Ltd.
Hilary's Salesmaster Inc.
Holy Whale Brewing Corp.
Hop To It Brewing Inc.
I C Shore Halifax Distilling Co.
I-D Foods Corp.
Ideal Protein Co. Inc.
Imperial Dade Canada Inc.
Innovative Beverages Inc.
Johnny Jacks Brewery
Jost Vineyards Ltd.
Karic Sales Ltd.
King West Brewing Co.

ANNEXE A

Kingston Creek Cider
Korea Food Trading Ltd.
Kraft Heinz Canada ULC
Labatt Brewing Co. Ltd.
Lactalis Canada Inc.
Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.
Les Brasseurs du Petit-Sault Inc.
Les Eaux Naya
Loblaw Inc.
Loose Wire Winery
Luckett Farms Ltd.
Magnetic Hill Winery
Magnotta Winery Corp.
Maison des Futailles (Station 22)
Mama's Brew Pub
Marchands des Ameriques Inc.
Maritime Good Food Inc.
Mark Anthony Group Inc.
Martin Brower of Canada Co.
Matchstick Beer Factory (Gridiron Brewing)
Matt & Steve Tasty Beverage Co.
Maybee Brewing Co. Inc.
McClelland Premium Imports
McConnell-Gordon Estates Ltd.
McKesson Canada Corp.
Mead Johnson Nutrition (Canada) Co.
Metro Richelieu Inc.
Michael Rossy Ltée
Microbrasserie Ateepic
Microbrasserie Houblon-Pêcheur
Molson Canada 2005
Moosehead Breweries Ltd.
Morinda Canada, Co.
MultiBulles Inc.
Murphy Investments Ltd. (PEI Brewing Co.)
MXM Beverages Ltd. (Nude Beverages)
Nestle Canada Inc.
New Maritime Beer Co.
Nikol Poulin Inc. (NPI Group)
Nine Locks Brewing
Northampton Brewing Co. Ltd.
Noteworthy Brewing Co. Inc.
Novum Boreas Microbrasserie Inc.
O.G. Ales Inc.
Oak Bay Investments Ltd (Tuddenham Farms Ltd.)
Ocean Spray International Inc.
O'Creek Brewing Co.
Ole Foggy Distillery Ltd.
Peak Processing Solutions
Pelee Island Winery & Vineyards Inc.
Petar Vasilev
Pharmasave Drugs (National) Ltd.
PMA Canada
Premier Brands, Ltd.
Premium Near Beer Ltd. (Partake Brewing)
Pump House Brewery Ltd.
Puresource Corp.
Quails' Gate Vineyards Estate Winery Ltd.
Red Apple Stores ULC
Red Bank Whiskey
Red Rover Brewing Co. Ltd.
Remedy Drinks Canada Inc.
Richibucto River Wine Estates
Rivers Edge Lemonade
Rona Inc.
Rose Life Science Inc.
Rviita Inc.
Saint Andrews Brewing Co. Inc.
Saputo Produits Laitiers Canada s.e.n.c
Sazerac Distillers of Canada, Inc.
Scoop & Save Ltd.
Select Wine Merchants Ltd.
Shoppers Drug Mart
Sleemans Breweries
Snowfox Vodka
Sobeys Capital Inc.
Southern Glazer's Wine and Spirits of Canada, LLC
Springbrook Cranberry Inc.
Star Marketing East Ltd.
Steam Whistle Brewing Inc.
Sunset Heights Meadery
Sussex Ale Works Inc.
Sussex Craft Distillery
Sysco Atlantic
Tambucha
Tatamagouche Brewing Co.
Temple Lifestyle
TFB & Associates Ltd.
Thai Indochine Trading Inc.
The Brew D'La Baie
The Cap
The John Allen Brewing Co. Ltd. (The Propeller Brewing Co.)
The Minute Maid Company Canada Inc.
The Pepsi Bottling Group (Canada), ULC
The TDL Group Corp.
Thomas, Large & Singer Inc.
Three Dog Distilling Co. Ltd.
Three Sons Brewing Inc.
Tide & Boar Brewing Inc.
Tiffany's Table Inc.
Timber Ship Brewing
Tire Shack Brewing
Tobique River Trading Co.
Trailway Brewing Co. Inc.
Tree of Life Canada
Triton Water Canada Holdings, Inc.
Tropicana Beverages Canada ULC
Twin Harbour Brewing
Underground Brews Ltd.
UNFI Canada
Union Brewing
Verger Belliveau Orchard Ltd.
Victoria Distillers Inc.
Vinerie DesFruits Winery
Vins Arterra Canada Inc.
Walmart Canada Corp.
Ward Foods Ltd.
Wasted Day Brewing Inc.
Waterside Farms Cottage Winery
Wellness Natural Inc.
West Coast Wine Partners LLC
Winegarden Estates Ltd.
Wm. Bolthouse Farms, Inc.
Work Water Inc.
Wrought Iron Brewing Co. (Good Robot Brewing Co.)
Yip Cider Inc.
Yoplait Liberte Canada Co.
York Country Cider Corp.
Young and Young Trading Co. Ltd.
Young Living Canada ULC
ZOA Energy Canada Corp.

ANNEXE A

PROPRIÉTAIRES DE MARQUE DE PRODUITS DE BOISSON CONSIGNÉS EMBOUTEILLÉS DANS DES RÉCIPIENTS EN VERRE RÉUTILISABLE

Les ententes conclues par Encorp avec les propriétaires de marque suivants (six au total) pour agir à titre d'ORP désigné dans le cadre du PGRB à REP comprennent des détails sur le traitement de leurs bouteilles en verre réutilisable standard de l'industrie (ISB) ou de leurs bouteilles de marque déposée à titre de récipients réutilisables. La collecte, le transport et le traitement de toutes les bouteilles de bière réutilisables au N.-B. sont gérés pour Encorp par ces brasseurs membres de Bière Canada dans le cadre d'un effort de collaboration dirigé par Labatt Brewing Company, Molson Coors et Moosehead Breweries.



BOUTEILLE CONFORME AUX NORMES DE L'INDUSTRIE (ISB)

GARRISON BREWING CO.
- Irish Red
- Tall Ship

LABATT BREWING CO.
- Budweiser
- Bud Light
- Keiths
- Labatt Blue
- Michelob Ultra
- Oland Schooner

MOLSON COORS
- Coors Light
- Coors Original
- Molson Canadian
- Miller Lite
- Molson Ultra
- Rickard's Red
- Rickard's Taster Pack

MOOSEHEAD BREWERIES LTD.
- Alpine Lager
- James Ready
- Moosehead Lite
- Moosehead Premium Dry

PROPELLER BREWING CO.
- Propeller IPA



BOUTEILLE DE MARQUE DÉPOSÉE (VERTE)

MOOSEHEAD BREWERIES LTD.
- Moosehead Lager



BOUTEILLE DE MARQUE DÉPOSÉE (TRANSPARENTE)

SLEEMAN BREWERIES
- Sleeman Clear

MOLSON COORS
- Miller Genuine Draft

LABATT BREWING CO.
- Corona Extra
- Corona Sunbrew

ANNEXE B

CENTRES DE REMBOURSEMENT

N° DE CENTRE	NOM	ADDRESSE	VILLE OU VILLAGE
BC01-04	Dépot Recyclage	276, rue Industrielle	Tracadie
BC01-10	Centre de Remboursement Inkerman	1207, route 113	Inkerman
BC01-11	Recyclage Peninsule Ltée	717, boul. des Acadiens	Bertrand
BC01-12	Centre de remboursement Shippagan les Îles Inc.	4008, route 113	Savoy-Landing
BC01-13	Recyclage Caraquet	34, boul. Industriel	Caraquet
BC02-01	Vail's Bottle Exchange	522, rue Main	Woodstock
BC02-02	Gilbert M. Rioux Et Fils Ltd.	53, rue Beaulieu	Grand-Sault
BC02-04	Comm.Ind.Employment Vocational Assoc. (CIEVA)	113, rue Moffat Ind. Park	Woodstock
BC02-06	Mapleview Redemption Centre	184, route 385	Weaver
BC02-07	Crain's Bottle Depot	332, rue Main	Bath
BC02-09	MCL Redemption Center	36, chemin Gulch	Perth-Andover
BC03-04	Cole's Redemption Center	2770, route 3	Harvey York
BC03-16	Charlotte County Can & Bottle Ltd.	48, prom. Progress	St-Stephen
BC03-19	Municipal Solid Waste	9, chemin Curling Club	Grand Manan
BC03-25	Charlotte County Can & Bottle Ltd.	109, rue Main	St-George
BC04-02	Cocagne Variety Ltd.	4702, route 134	Cocagne
BC04-07	Savoie's Recycling Centre	7, rue Corporation	Bouctouche
BC04-11	St. Antoine Bottle Exchange	4590, rue Principale	St-Antoine
BC04-12	K & R Bottle Exchange Ltd.	109, rue Main	Rexton
BC04-13	Elsipogtog Redemption Centre	5-35, chemin Big Cove	Elsipogtog
BC04-14	Beaurivage Recycling	10342, route 134	Portage St-Louis
BC05-03	Norrad's Bottle Exchange	40, rue Albert	Sussex
BC06-09	Denton's Bottle Exchange	1, chemin Logue	Minto
BC06-26	Northside Redemption Centre	213, rue MacFarlane	Fredericton
BC06-27	Southside Redemption Centre	70, av. Timothy	Hanwell
BC06-28	Tri-R Redemption Centre	16, rue Lewis	Oromocto
BC06-30	Crain's Bottle Depot	78, chemin Rideout	Lower Brighton
BC06-31	Brooks Redemption Center	496, ch. Campbell Settlement	Nackawic
BC06-33	Best Metals	320, ch. Wilsey	Fredericton
BC06-34	Sully's Bottle Depot	264, rue Bridge	Chipman
BC06-35	Lakeland Industries	2270, route 4	Saint Croix
BC07-13	Fundy Redemption Centre	18, rue Egbert	Saint Jean
BC07-21	Pub's Bottle Exchange	346, av. Rothesay	Saint Jean
BC07-25	Valley Redemption Centre	1, rue Market	Quispamsis

ANNEXE B

Nº DE CENTRE	NOM	ADDRESSE	VILLE OU VILLAGE
BC07-26	Airport General Store	4105, ch. Loch Lomond	Saint Jean
BC07-28	Grand Bay Redemption Centre	301 ch. Highland	Grand Bay - Westfield
BC07-29	Golden Mile Redemption Centre	35 ch. Linton	Saint Jean
BC07-31	Hampton Recycling Centre	405, prom. William Bell	Hampton
BC08-01	Maurice Thibodeau Redemption Centre	13790, route 144	Rivière-Verte
BC08-02	J & L Warehousing Inc.	500, boul. de l'Acadie	Edmundston
BC08-03	Atelier Des Copains Co-Op Ltée.	1710, route 205 Est	St-Francois-De-Madawaska
BC09-01	Atlantic Bottle Exchange and Salvage Centre	560, prom. Évangeline	Bathurst
BC09-05	Recyclage Chaleur	571, rue l'Industrie	Petit Rocher
BC09-07	Miramichi City Surplus	5653, route 108	Derby Junction
BC09-12	AIM Recycling Bathurst	2080, ch. Industrial	Bathurst
BC09-13	Recyclage Beresford Recycling (2022) Ltée	709, rue Usine	Beresford
BC10-01	Hebert's Bottle Exchange & Scrap Metal Ltd.	293, rue Wellington	Miramichi
BC10-12	Porter's Bottle Exchange	5, prom. Nelson Hollow	Doaktown
BC10-19	Pai-Can Recyclers	41, ch. South Cains River	Blackville
BC10-21	Dépaneur Fairisle	1071, route 445	Fairisle
BC10-23	TD Recycling 2018	451, ch. Eel River	Baie-Sainte-Anne
BC10-24	Miramichi City Bottle Depot	303 ch. King George	Miramichi
BC10-25	Centre de recyclage COOP	28, rue Boucher	Rogersville
BC11-13	Billy's Bottle Exchange	524, ch. Darlington	Dalhousie
BC11-15	Centre de Remboursement SAMJ Inc.	6416, route 17	Saint-Quentin
BC11-17	Billy's Bottle Exchange	15C, allée Boom	Atholville
BC12-06	Wheaton's All-In-One	13, ch. Industrial	Sackville
BC12-08	Gorber's Bottle Exchange Ltd.	216, rue High	Moncton
BC12-22	Riverview Bottle Exchange Inc.	605, ch. Pine Glen	Riverview
BC12-24	Horsman Bottle Exchange Inc.	3493 NB-106	Salisbury West
BC12-25	Memramcook Redemption Centre	280, ch. Old Shediac	Memramcook
BC12-26	Valley Glass Recycling Ltd.	665, rue Babin	Dieppe
BC12-30	Valley Redemption Centre Inc.	79, rue Toombs	Moncton
BC12-31	Valley Redemption Centre Inc.	323, rue Collishaw	Moncton
BC12-32	Shediac Redeem Centre & Supplies Ltd.	610, rue Main	Shediac
BC12-34	Acadia Bottle Exchange	2565, ch. Acadie	Cap-Pelé
BC12-37	East Main Market	77 E, rue Main	Port Elgin
BC12-38	Hillsborough Bottle Depot	2995, rue Main	Hillsborough

ANNEXE C

FOURNISSEURS DE SERVICES CONTRACTUELS

COLLECTE, TRANSPORT, ET TRAITEMENT
(MATÉRIAUX AUTRES QUE LE VERRE)
Hebert's Recycling, Miramichi (N.-B.)

COLLECTE, TRANSPORT, ET TRAITEMENT
(VERRE NON RÉUTILISABLE)
Rayan Environmental Solutions, Moncton (N.-B.)

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT
(VERRE RÉUTILISABLE ET EMBALLAGES)
O.C. Maillet Transport, Bouctouche (N.-B.)
Armour Transportation Systems, Moncton (N.-B.)

AQ/CQ ET SURVEILLANCE STATISTIQUE
Hebert's Recycling, Miramichi (N.-B.)
Rayan Environmental Solutions, Moncton (N.-B.)
Atlantic Statistical Analysis, Dieppe (N.-B.)

FINANCES ET AUDITS
KPMG, Moncton (N.-B.)

RECHERCHE
Narrative Research, Halifax (N.-É.) (Bureau satellite du N.-B. dirigé par Craig Wight, directeur général)
AppEco Inc., Montréal (Qc)

ANNEXE D

MARCHÉS FINAUX

ALUMINIUM

Shupan, Kalamazoo (Mich.)

PET (BOISSONS NON ALCOOLISÉES) / PEHD TRANSLUCIDE + PET (BOISSONS ALCOOLISÉES)

Evergreen, Amherst (N.-É.)

VERRE NON RÉUTILISABLE (VERT, TRANSPARENT ET BRUN)

Rayan Environmental Solutions, Moncton (N.-B.)

VERRE RÉUTILISABLE (BIÈRE)

Les bouteilles conformes aux normes de l'industrie (ISB) ont été envoyées pour nettoyage et réutilisation à :

- la Moosehead Brewery à Saint John (N.-B.);

- la Oland Brewery à Halifax (N.-É.);

- la brasserie Molson Coors Canada à Toronto (Ont.);

- la brasserie Molson Coors à Montréal (Qc.).

Les bouteilles en verre transparent réutilisable de marque déposée Sleeman ont été expédiées à la brasserie Sleeman, à Guelph (Ont.).

Les bouteilles en verre transparent réutilisable de marque déposée Molson Coors ont été envoyées à la brasserie Molson Coors Canada à Toronto (Ont.).

Les bouteilles en verre transparent de marque déposée Labatt ont été envoyées à Oland Brewery à Halifax (N.-É.).

Les bouteilles en verre vert réutilisable de marque déposée Moosehead ont été envoyées à la Moosehead Brewery à Saint John (N.-B.).

Le verre cassé lors du transport ou du traitement des récipients en verre réutilisable a été envoyé à Rayan Environmental Solutions, à Moncton (N.-B.) ou à des installations de recyclage du verre à l'extérieur de la province.

CARTONS (CONTENANTS MULTICOUCHES ET BOÎTES À VIN)

Scotia Recycling, Dartmouth (N.-É.)

ACIER

Scotia Recycling, Dartmouth (N.-É.)

PLASTIQUES (AUTRES)/POCHETTES

Evergreen, Amherst (N.-É.)

EMBALLAGE (BOÎTES) POUR LE VERRE RÉUTILISABLE

Scotia Recycling Ltd., Kentville (N.-É.)

D R Recycling, Moncton (N.-B.)

2M Ressources, Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc)

Baleforce, Milton (Ont.)

SACS DE VRAC (USAGÉS)

Fundy Plastics, Pennfield (N.-B.)

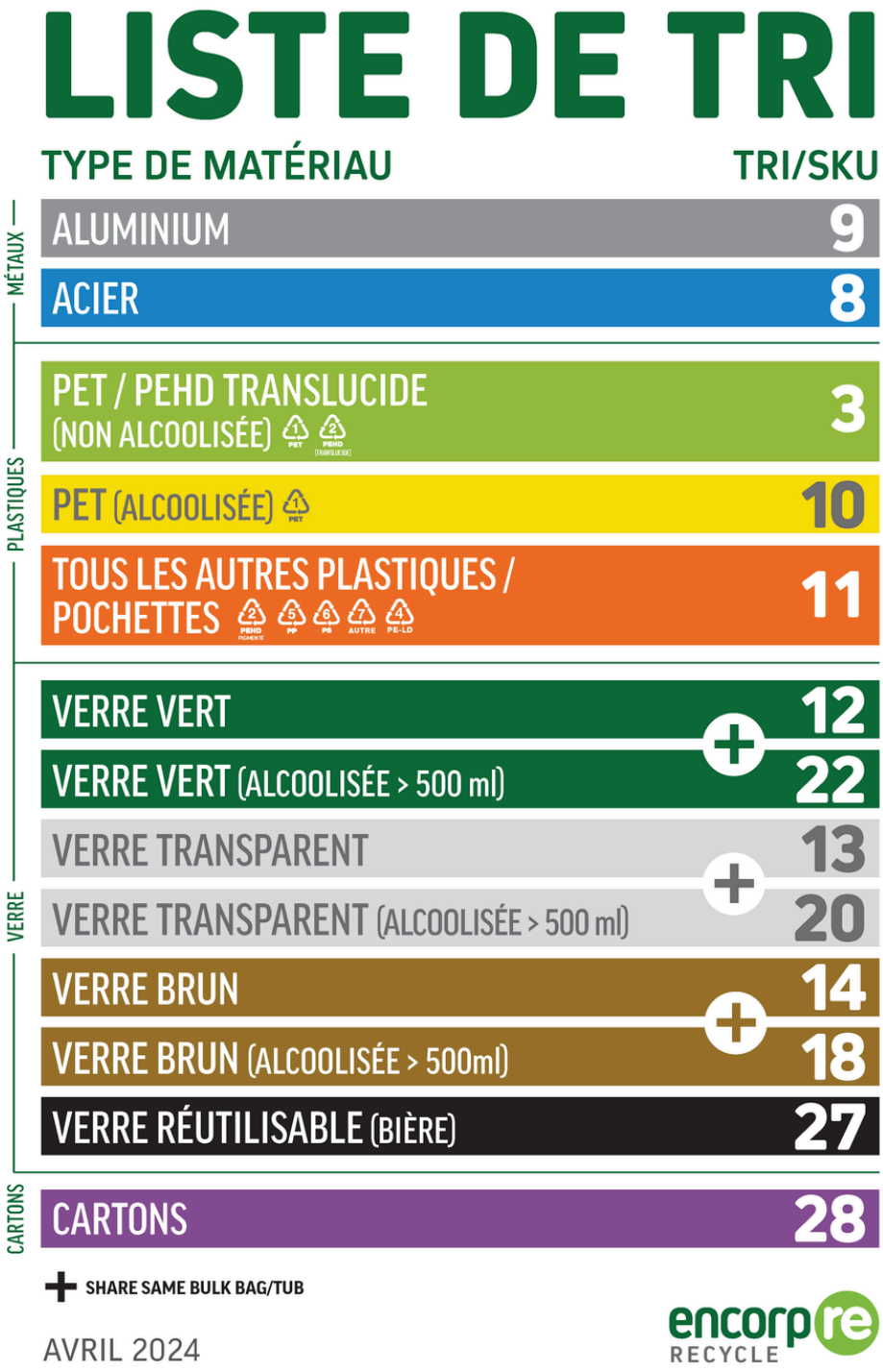
Lafarge, Brookfield (N.-É.)

Island Waste, Charlottetown (Î.-P.-É.)

ANNEXE E

LISTE DE TRI DES MATÉRIAUX

Vous trouverez ci-dessous la liste de tri des matériaux fournie par Encorp aux CR pour leur indiquer comment trier les RBV rapportés.



ANNEXE F

45(1) Au plus tard le 31 mai de chaque année, le producteur présente à la commission d'intendance un rapport annuel portant sur l'efficacité de son plan d'écologisation durant l'année civile précédente, lequel rapport renferme les éléments suivants :

(i) les états financiers annuels, établis par un vérificateur indépendant, des recettes perçues et des dépenses engagées dans le cadre du plan d'écologisation;

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

États financiers de

ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2025

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
600-774, rue Main
CP 827 Stn Main
Moncton (NB) E1C 8N6
Canada
Téléphone 506 856 4400
Télécopieur 506 856 4499

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres d'Encorp Atlantic / Encorp Atlantique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Encorp Atlantic / Encorp Atlantique (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section ***« Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers »*** de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.c.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Moncton (Canada)

Le 25 mai 2026

ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Table des matières

31 décembre 2025

Page

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l’évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 à 11

ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 898 159 $	7 636 738 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 2)	240 853	240 853
Débiteurs (note 3)	6 602 876	6 059 900
Stocks	125 261	199 354
Frais payés d'avance	238 695	145 361
	22 105 844	14 282 206
Immobilisations (note 4)	484 102	814 788
	22 589 946 $	15 096 994 $
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 272 255 $	729 477 $
Dépôts de sécurité (note 5)	201 325	205 853
Produits reportés	8 759 499	9 048 651
	11 233 079	9 983 981
Actif net	11 356 867	5 113 013
Engagements et éventualités (note 7)		
	22 589 946 $	15 096 994 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Neil Antymis directeur

D Maunder directeur

ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Produits		
Consignes sur les récipients	48 771 127 $	46 479 507 $
Frais de recyclage des récipients	12 490 272	6 710 580
Remboursement des récipients consignés	(37 429 392)	(33 921 463)
	23 832 007	19 268 624
Vente de matières recyclables	12 545 117	8 302 755
Autres produits (note 6)	1 359 930	1 568 094
	37 737 054	29 139 473
Charges de fonctionnement		
Frais de service	20 826 370	19 043 142
Transport et transformation	5 860 421	5 562 865
Dépenses engagées sur le terrain	372 499	104 585
	27 059 290	24 710 592
Autres charges		
Administration	3 063 583	2 950 279
Amortissement	403 120	355 058
Développement des activités	335 907	637 093
Recycle NB	631 300	631 300
	31 493 200	29 284 322
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 243 854 $	(144 849)$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

État de l’évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec informations comparatives de 2024

	Investi en immobilisations	Non affectés	2025	2024
Solde, au début de l’exercice	814 788 $	4 298 225 $	5 113 013 $	5 257 862 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(403 120)	6 646 974	6 243 854	(144 849)
Acquisition d’immobilisations	72 434	(72 434)	–	–
Solde, à la fin de l’exercice	484 102 $	10 872 765 $	11 356 867 $	5 113 013 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement :		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 243 854 $	(144 849)$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	403 120	355 058
Perte sur disposition d'immobilisations	–	498
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(542 976)	(1 193 072)
Stocks	74 093	(117 211)
Frais payés d'avance	(93 334)	(66 111)
Créditeurs et charges à payer	1 542 778	(375 642)
Dépôts de sécurité	(4 528)	(208 715)
Produits reportés	(289 152)	2 226 868
	7 333 855	476 824
Activités d'investissement :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	–	208 715
Acquisition d'immobilisations	(72 434)	(153 868)
	(72 434)	54 847
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	7 261 421	531 671
Trésorerie et équivalents de trésorerie déposés au début de l'exercice	7 636 738	7 105 067
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	14 898 159 $	7 636 738 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2025

Encorp Atlantic/Encorp Atlantique (ci-après, l'« organisme ») a été constitué en organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'organisme est exonéré d'impôts sur le revenu à condition de respecter certaines exigences de la *Loi de l'impôt* sur le revenu et mène ses activités sans profit monétaire pour ses membres. L'organisme fonctionne en vertu du *Règlement sur les matières désignées* pris aux termes de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* en tant qu'éco-organisme responsable de la gestion de tous les récipients à boisson vides désignés au nom des propriétaires de marque (auparavant les « distributeurs de boissons »). Recycle Nouveau-Brunswick a approuvé le *Plan d'écologisation* de l'organisme en vigueur le 1er avril 2024.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada. Les principales conventions comptables de l'organisme sont les suivantes :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et des dépôts à terme très liquides, nets des chèques émis et en suspens à la date de déclaration.

b) Stocks

Les stocks de matières comprennent les récipients à boisson transformés, qui sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins le coût estimé pour réaliser la vente. Le coût s'entend du coût moyen.

c) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est attribué lorsque l'actif peut être utilisé. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Actif	Méthode	Taux
Récipients pour la mise en vrac	Linéaire	20 %
Équipement de bureau	Linéaire	20 %
Équipement de production	Linéaire	20 %
Ordinateurs et logiciels	Linéaire	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Véhicules	Linéaire	20 %

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations (suite)

Les immobilisations font l'objet d'un test de recouvrabilité quand des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisme. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable et dépasse sa juste valeur.

d) Produits reportés

Les produits reportés comprennent les consignes et les frais de recyclage des récipients sur les récipients qui n'ont pas encore été retournés aux fins de remboursement et de recyclage. Les consignes et les frais de recyclage des récipients sont classés comme produits reportés pour une période de soixante jours.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer et les dépôts de sécurité.

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsqu'il y a des indicateurs de perte de valeur. En présence d'indicateurs de perte de valeur, l'organisme doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant prévu ou le moment des futurs flux de trésorerie des actifs financiers. En cas d'un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend d'obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si les faits et les circonstances évoluent de manière favorable au cours d'une période ultérieure, une perte de valeur sera renversée dans la mesure de l'amélioration, sans excéder la valeur comptable initiale.

f) Constatation des produits

Les consignes et les frais de recyclage des récipients sur tous les récipients non réutilisables consignés sont reçus des propriétaires de marque immatriculés (auparavant désignés comme des « distributeurs de boissons ») pour chaque récipient vendu au Nouveau-Brunswick. L'organisme comptabilise les revenus selon une comptabilité d'exercice, au fur et à mesure que des services sont fournis en lien avec ses obligations en vertu du *Plan d'écologisation.*

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Constatation des produits (suite)

L'organisme tire des revenus de services de gestion de la prestation de services de gestion pour le programme de récipients à boisson de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Il assure également la gestion des bouteilles de bière réutilisables, et les revenus sont comptabilisés conformément aux modalités de ces ententes avec les propriétaires de marque lorsque les services sont fournis.

Les revenus de la vente de matières sont comptabilisés lorsque les matières sont expédiées et que le client en prend en charge et assume le risque de perte connexe, que le recouvrement de la créance pertinente est probable, qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le prix de vente est fixe ou peut être déterminé.

g) Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont compris dans les revenus.

h) Dispositions relatives à la comptabilité en infonuagique

Toutes les dépenses liées aux dispositions relatives à la comptabilité en infonuagique sont traitées comme une fourniture de services. Au cours de l'année, un montant de 69 200 $ (21 659 $ en 2024) a été passé à la dépense pour les services de comptabilité en infonuagique.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et à ces hypothèses comprennent la durée de vie utile des actifs amortissables et la période pendant laquelle les récipients sont retournés aux fins de remboursement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

j) Changement au taux et méthode d'amortissement

À compter du 1er janvier 2025, l'organisme a révisé les méthodes et les taux d'amortissement appliqués à certaines immobilisations afin de mieux refléter le rythme auquel le potentiel de service connexe est consommé. Auparavant, certains actifs étaient amortis selon la méthode d'amortissement dégressive à divers taux; en vertu de la politique révisée, ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée.

1. Principales conventions comptables (suite)

j) Changement au taux et méthode d'amortissement (suite)

La direction a déterminé que ce changement fournit des informations financières plus pertinentes et plus fiables. Comme il s'agit d'un changement dans les estimations comptables résultant d'informations améliorées, le changement a été appliqué de manière prospective, et il n'y a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

	2025	2024
La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés comprennent (notes 5 et 7) :		
Trésorerie	5 853 $	5 853 $
Dépôts à terme	235 000	235 000
	240 853 $	240 853 $

3. Débiteurs

	2025	2024
Dépôts et frais de recyclage des récipients	4 507 059 $	4 831 177 $
Comptes commerciaux	798 441	811 890
Taxes de vente harmonisée recouvrables	1 297 376	329 261
Autres	–	87 572
	6 602 876 $	6 059 900 $

4. Immobilisations

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Récipients pour la mise en vrac	24 584 $	11 171 $	13 413 $	72 168 $
Équipement de bureau	–	–	–	44 186
Équipement de production	706 962	307 580	399 382	471 260
Ordinateurs et logiciels	–	–	–	113 599
Améliorations locatives	96 493	25 186	71 307	82 584
Véhicules	–	–	–	30 991
	828 039 $	343 937 $	484 102 $	814 788 $

5. Dépôts de sécurité

Distributeur :

Auparavant, lorsqu'un distributeur désignait l'organisme comme son agent, il lui fallait déposer auprès de lui un montant prédéterminé en garantie de l'exécution de toutes les modalités prévues par l'entente de distribution. À la fin du contrat, si le distributeur en avait respecté toutes les modalités du contrat, le dépôt de sécurité lui sera remboursé, et ce, sans intérêt. Les dépôts de sécurité sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés.

Fournisseur :

Dans le cadre des ententes de transport et de services, le fournisseur de services est tenu de déposer auprès de l'organisme la somme de 200 000 $ à titre de garantie de son exécution des modalités de l'entente. À la fin de l'entente et à condition que les modalités de l'entente aient été respectées, le dépôt sera remboursé au fournisseur, avec l'intérêt gagné sur celui-ci.

Les fonds sont détenus dans un dépôt à terme et sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés.

	2025	2024
Distributeur	1 325 $	5 853 $
Fournisseur	200 000	200 000
	201 325 $	205 853 $

6. Autres produits

	2025	2024
Services de gestion	1 140 457 $	1 086 589 $
Intérêt	233 699	379 892
Gain (perte) sur échange	(77 557)	47 520
Autre	63 331	54 093
	1 359 930 $	1 568 094 $

7. Engagements et éventualités

L'organisme loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui arrivera a échéance le 31 juillet 2028. Le contrat se compose d'un loyer de base minimal (frais de location nets) et d'un loyer supplémentaire, fondée sur l'affectation d'une part proportionnelle des dépenses d'exploitation.

Le remboursement annuel de cette somme s'établit comme suit :

	Loyer de base	Loyer suppl. estimé	Total
2026	37 212 $	30 922 $	68 134 $
2027	37 904	31 540	69 444
2028	22 466	18 723	41 189

L'organisme a versé la somme de 35 000 $ dans un dépôt à terme afin d'obtenir une facilité de crédit pour l'émission de cartes de crédit d'entreprise auprès de son institution financière existante. Ce montant est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés.

8. Risques financiers

a) Risque de change

L'organisme s'expose à des risques financiers en raison des fluctuations des taux de change et de la volatilité de ces taux. Dans le cours normal de ses activités, l'organisme vend des matières libellées en dollars américains. À l'heure actuelle, l'organisme ne conclut pas de contrats visant à atténuer le risque de change auquel il est exposé.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ainsi que sur ses comptes débiteurs. L'organisme conserve sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'une grande institution financière réputée. Les comptes débiteurs comprennent les montants impayés des distributeurs et des marchés des matières importants. L'organisme atténue le risque en surveillant l'échéance des créances des contreparties.

8. Risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ait de la difficulté à respecter les obligations découlant de ses engagements financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses créditeurs et charges à payer en date du 31 décembre 2025. L'organisme surveille les soldes de trésorerie et les besoins de trésorerie liés aux opérations afin d'atténuer ce risque.

d) Risque de marché

Le risque de marché survient lorsque les variations d'un taux de marché sous-jacent, comme les prix des produits de base, pourraient influer négativement sur les flux de trésorerie futurs. Les ventes de matières par l'organisme découlent de la vente de récipients à boisson transformés, qui est assujettie aux fluctuations des prix du marché de l'aluminium et du polyéthylène téréphtalate (PET).